

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 mai 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA <u>Bureau du directeur d'arrondissement</u>

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA <u>Bureau du directeur d'arrondissement</u>

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 5 mai 2025.

That be adopted, as submitted, the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of May 5, 2025.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2025 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular sitting of the council held on April 7, 2025, at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

15 - Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA <u>Bureau du directeur d'arrondissement</u> – 1252155013

Que le conseil d'arrondissement déclare officiellement le mois de juin « Mois de l'héritage philippin » à Pierrefonds-Roxboro. Que le conseil d'arrondissement reconnaisse la contribution des résidents philippino-canadiens à la croissance et au bien-être de l'arrondissement.

That the Borough Council formally declares every month of June to be "Filipino Heritage Month" in Pierrefonds-Roxboro. That the Borough Council recognize the contributions that residents of Filipino-Canadians have made to the Borough's growth and wellbeing.

20 - Affaires contractuelles

20.01 Affaires contractuelles – Autorisation de dépense

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1255424002

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de deux cents (200) billets au coût total de 3 000 \$, taxes incluses, pour le match des Alouettes du samedi 24 mai 2025 à 16 h contre les Redblacks d'Ottawa pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.

That the Borough Council authorizes the purchase of two hundred (200) tickets at a total cost of \$3,000, including taxes, for the Alouettes game on Saturday, May 24, 2025, at 4 p.m. against the Ottawa Redblacks for redistribution to Borough community and sports organizations.

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050003

Que le conseil d'arrondissement autorise le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

That the Borough Council authorizes the submission of applications to the Financial support program for Boroughs to revitalize commercial sectors located outside the districts of Business development companies for the years 2025 to 2027.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA <u>Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</u> - 1254991007

Que le conseil d'arrondissement accorde un soutien financier totalisant la somme de 493 440 \$ à six (6) organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2024-2029).

1.	Corbeille de pain	76 200 \$
	Marché solidaire Pierrefonds Est	
2.	Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île	62 040 \$
	Cultiver et cuisiner des connexions	
3.	Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île (CALODI)	29 200 \$
	La crise du logement et la xénophobie; mobiliser pour la solidarité	
4.	Action jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI)	202 000 \$
	TR Pierrefonds-Roxboro	
5.	Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île (CIMOI)	60 000 \$
	Projet Connexion Inclusive	
6.	Perspective communautaire en santé mentale (PCSM)	64 000 \$
	Passion plein air	

That the Borough Council grants a financial support totalizing an amount of \$493,440 to six (6) organizations within the Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2024-2029).

20.04 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1255424003

Que le conseil d'arrondissement autorise la Direction - Culture, Sports, Loisirs et Développement social à acheter cent dix (110) bracelets donnant accès aux manèges Amusement Fun Show dans le cadre de la Fête du Canada 2025, du 27 juin au 1^{er} juillet 2025, au montant maximal de 2 529,45 \$, taxes incluses, afin de les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

That the Borough council authorizes the Direction - Culture, Sports, Leisure and Social Development to purchase one hundred and ten (110) wristbands giving access to the Amusement Fun Show Carnival rides within the framework of Canada Day 2025, from June 27 to July 1, 2025, a maximum cost of \$2,529.45, taxes included, in order to distribute them to community organizations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

CA Conseil d'arrondissement - 1252155012

Que le conseil d'arrondissement autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, messieurs Benoit Langevin, conseiller de la Ville - district du Bois-de-Liesse et Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement - district du Cap-Saint-Jacques et mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse à participer au Gala Accolades 2025 de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal qui aura lieu le jeudi 5 juin 2025 à l'hôtel Marriott de l'aéroport de Montréal, et approuver pour ce faire une dépense maximale de 2 012,06 \$, taxes incluses (402,41 \$ par billet, taxes incluses).

That the Borough Council authorizes Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, and Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse District and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor - Cap-Saint-Jacques District, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District, to attend the Gala Accolades 2025 of the West Island of Montreal Chamber of Commerce to be held on Thursday, June 5, 2025, at the Montreal Airport Marriott Hotel, and approve a maximum expenditure of \$2,012.06, including all applicable taxes (\$402.41 per ticket, including all applicable taxes).

20.06 Affaires contractuelles – Autorisation de dépense

CA <u>Bureau du directeur d'arrondissement</u> - 1252155014

Que le conseil d'arrondissement autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, à participer au déjeuner-bénéfice annuel de la Fondation des CLSC du Lac-Saint-Louis et de Pierrefonds qui se tiendra le mercredi 21 mai 2025 à la Brasserie Le Manoir, 600, boul. Saint-Jean à Pointe-Claire et approuve pour ce faire, une dépense totale de 120 \$ taxes incluses (30 \$ le billet taxes incluses).

That the Borough Council authorizes Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques District, Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse District, to attend the annual fundraising breakfast for the Foundation of the Local Community Services Centers (CLSC) of Lac-Saint-Louis and Pierrefonds to be held on Wednesday, May 21, 2025, at Brasserie Le Manoir, located at 600, boulevard Saint-Jean in Pointe-Claire and approve a total expense of \$120, taxes included (\$30 per ticket, taxes included).

20.07 Affaires contractuelles – Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155015

Que le conseil d'arrondissement autorise la modification de la résolution numéro CA25 29 0090 adoptée le 7 avril 2025 afin d'ajuster le montant total de la dépense approuvée concernant les Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 14 au 16 mai 2025 au Centre des congrès de Québec. Que les frais de participation soient ajustés à la hausse, passant de 4 000 \$ à 7 000 \$, taxes incluses (donc de 2 000 \$ à 3 500 \$ par personne).

That the Borough Council authorizes the modification of resolution number CA25 29 0090 adopted on April 7, 2025, to adjust the total amount of the approved expense concerning the conference of the Union des municipalités du Québec (UMQ) to be held from June 14 to 16, 2025, at Centre des congrès de Québec. That participation fees be increased from \$4,000 to \$7,000, taxes included (thus from \$2,000 to \$3,500 per person).

20.08 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936006

Octroi du contrat ST-25-05 pour des travaux de voirie à la 15^e Avenue, à la 9^e Rue et jusqu'à la 10^e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-25-05 for roadworks at 15^e Avenue, 9^e Rue and up to 10^e Rue in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.09 Appel d'offres public

CA <u>Direction du développement du territoire et études techniques</u> - 1256936008

Octroi du contrat ST-25-06 pour des travaux d'aménagement d'une aire de fraîcheur et d'une aire de détente universelle au parc de la Rive-Boisée dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-25-06 for the construction of a fresh air area and a universal recreation area at de la Rive-Boisée Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.10 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936007

Octroi du contrat SP-2025-06 pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le réaménagement du parc Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2025-06 for professional services in landscape architecture and engineering for the redevelopment of Olympia Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.11 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1259916004

Octroi du contrat SP-2025-08 pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2028.

Grant contract number SP-2025-08 for the realization of the activities of the Ecoquartier program in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a three-year (3) period ending June 30, 2028.

20.12 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936009

Octroi du contrat SP-2024-08 aux quatre finalistes de la première étape du concours d'architecture pour des services professionnels pour l'aménagement de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2024-06 to the four finalists in the first phase of the architectural design competition for professional services for the development of the public square in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.13 Autres affaires contractuelles

CA <u>Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</u> - 1255000001

Que le conseil d'arrondissement adopte l'Entente d'échange de services et d'installations entre l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le Cégep Gérald-Godin pour la période du 1^{er} mai 2025 au 31 mai 2026.

That the Borough Council adopt the Agreement for the exchange of services and installations between the Borough of Pierrefonds-Roxboro and the Cégep Gérald-Godin for the period from May 1, 2025, to May 31, 2026.

20.14 Immeuble – Acte de servitude

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1258258001

Que le conseil d'arrondissement approuve un projet d'acte par lequel le Syndicat de la Copropriété Les Bois de Pierrefonds accorde à la Ville de Montréal, agissant par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un droit d'usufruit et de servitude à des fins de parc, pour une durée de trente (30) ans, sans considération monétaire, sur trois emplacements désignés comme étant des parties des lots 1 902 493, 1 902 498 et 4 147 888 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

That the Borough Council approve a draft deed by which the Les Bois de Pierrefonds condominium syndicate grants to the Ville de Montréal, acting through the Borough of Pierrefonds-Roxboro, a right of usufruct and servitude for park purposes, for a period of thirty (30) years, without monetary consideration, on three sites designated as parts of lots 1 902 493, 1 902 498 and 4 147 888 of the cadastre of Quebec, registration division of Montreal, the whole according to the terms and conditions stipulated in the draft deed.

40.11 Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1253903001

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA25 29 0XX la fermeture des rues et l'interdiction de stationnement sur la rue René-Émard, entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds, le samedi 24 mai 2025 de 6 h à 14 h, dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage afin garantir la sécurité des participants, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public et de l'article 14.8 du règlement 868 de l'ancienne Ville de Pierrefonds sur la circulation et la sécurité publique.

That the Borough Council decrees by ordinance number OCA25 29 0XX the closing of a street as well as parking prohibitions on rue René-Émard, between boulevard Gouin Ouest and boulevard de Pierrefonds, on Saturday, May 24, 2025, from 6 a.m. to 2 p.m., during the Gardening Day event, to ensure the safety of participants, in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property and article 14.8 of by-law 868 of the former Ville de Pierrefonds concerning traffic and public security.

30 - Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1258388004

Que la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 1 246 428,11 \$ couvrant la période du 22 février au 28 mars 2025 ainsi que la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 au montant de 221 099,39 \$, soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil d'arrondissement.

That the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$1,246,428.11 covering the period from February 22 to March 28, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards for the period from February 1 to 28, 2025, in the amount of \$221,099.39, be approved as submitted to Borough Council members.

40 - Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA <u>Direction du développement du territoire et études techniques</u> - 1255300002

Dérogation mineure au 4 348, rue Thorndale, lot 1 072 530, dans la zone H1-4-246 visant à permettre, pour un bâtiment communautaire, une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 1,80 m en cour avant au lieu du maximum autorisé de 1,20 m, selon l'article 285 du règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption at 4 348, rue Thorndale, lot 1 072 530, in zone H1-4-246 aiming to allow, for a community building, a chain link fence with a height of 1.80 m in the front yard instead of the authorized maximum of 1.20 m, in accordance with section 285 from zoning by-law CA29 0040.

40.02 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254991008

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0XX l'autorisation de la tenue d'un marché public sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, située au 13 555, boulevard de Pierrefonds, les 14 juin, 12 juillet, 2 août et 13 septembre 2025, entre 9 h et 10 h pour l'installation et de 10 h à 15 h pour la vente au public, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

That the Borough Council decree by the ordinance number OCA 25 29 0XX the authorization for the holding of a public market at the terrace of the Pierrefonds Library, located at 13 555, boulevard de Pierrefonds, on June 14, July 12, August 2 and September 13, 2025, from 9 a.m. to 10 p.m. for the installation and from 10 a.m. to 3 p.m. for the public sale, in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property.

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA <u>Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</u> - 1254991009

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0XX l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9 665, boulevard Gouin Ouest, les jeudis de 13 h à 15 h, du 3 juillet au 16 octobre 2025, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

That the Borough Council decree by ordinance number OCA 25 29 0XX the authorization to hold the À-Ma-Baie social market on the west side of the Gerry-Robertson Community Centre located at 9 665, boulevard Gouin Ouest, on Thursdays from 1 p.m. to 3 p.m., from July 3, 2025, to October 16, 2025, in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 concerning occupancy of public property.

40.04 Règlement - Adoption d'un règlement

CA <u>Conseil d'arrondissement</u> - 1256967003

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels.

That the Borough Council adopt by-law CA29 0001-15 amending by-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to modify article 17 regarding the awarding of a contract for professional services.

40.05 a) Règlement – Avis de motion

CA <u>Direction du développement du territoire et études techniques</u> - 1259141003

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-69 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-69 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to ensure concordance with by-law RCG 14-029-06 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal.

40.05 b) Règlement – Adoption d'un projet de règlement

CA <u>Direction du développement du territoire et études techniques</u> - 1259141003

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement CA29 0040-69 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le mardi 20 mai 2025 à 19 h dans la salle du conseil à la mairie d'arrondissement et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted as submitted draft by-law CA29 0040-69 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to ensure concordance with by-law RCG 14-029-06 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal. That a public consultation meeting be held in accordance with the law on Tuesday, May 20, 2025, at 7 p.m., in the council room, at the Borough Hall, and for this purpose be published the required public notices.

40.06 Règlement – Adoption d'un règlement

CA <u>Conseil d'arrondissement</u> - 1256967004

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0145-2 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 afin de modifier les montants et de remplacer l'article 12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie » ainsi que d'ajouter l'article 13 b) au chapitre 6 intitulé « Urbanisme ».

That the Borough Council adopts by-law CA29 0145-2 amending by-law CA29 0145 on the price determination for various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2025 in order to modify the amounts and replace article 12 of chapter 5 entitled "Engineering" and to add article 13 b) to chapter 6 entitled "Urban planning".

40.07 a) Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141004

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0149 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'assurer la concordance au règlement numéro RCG 14-029-07 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0149 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042 in order to ensure concordance with by-law number RCG 14-029-07 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal.

40.07 b) Règlement – Adoption d'un projet de règlement

CA <u>Direction du développement du territoire et études techniques</u> - 1259141004

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement CA29 0149 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'assurer la concordance au règlement numéro RCG 14-029-07 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le mardi 20 mai 2025 à 19 h dans la salle du conseil à la mairie d'arrondissement et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted, as submitted, draft by-law CA29 0149 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042 in order to ensure concordance with by-law number RCG 14-029-07 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal. That a public consultation meeting be held in accordance with the law on Tuesday, May 20, 2025, at 7 p.m., in the council room, at the Borough Hall, and for this purpose be published the required public notices.

40.08 Règlement - Urbanisme

CA <u>Direction du développement du territoire et études techniques</u> – 1255453003

Que le conseil d'arrondissement adopte une résolution en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de six (6 étages) sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec selon différentes autorisations et exigences.

That the Borough Council adopts a resolution in accordance with section 93 of the Act to amend various legislative provisions with respect to housing (S.Q. 2024, c. 2), for the purpose of authorizing the construction of a six-storey (6) multi-family residential building on lot 1 171 290 of the Quebec cadastre, according to different authorizations and requirements.

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453002

Que soit refusé le P.I.I.A. au 1 160, chemin de la Rive-Boisée pour la subdivision du lot 1 368 032 en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042.

That be refused the S.P.A.I.P. at 1 160, chemin de la Rive-Boisée for the subdivision of lot 1 368 032 in accordance to the Site Planning and Architectural Integration Programme By-law CA29 0042.

40.10 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050004

Que le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 27 février 2025 soit approuvé tel que soumis. Que l'« Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soient modifiés comme suit :

1. Stationnement maximum quatre (4) heures dans le secteur Roxboro

Installation, aux endroits suivants, d'une signalisation « Stationnement autorisé » et « Panonceau secteur » pour indiquer le début du secteur où le stationnement est limité à une durée de 4 heures de 9 h à 18 h:

- 14^e Rue, intersection des Sources, coin sud/est
- 19^e Avenue, intersection 9^e Rue, coin sud/ouest
- 9^e Rue, intersection 19^e Avenue, coin nord/est
- rue du Général-Brock, intersection rue Cartier, coin sud/ouest
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, coin nord/est
- boulevard Gouin Ouest, aux limites de Roxboro, côté sud
- 8e Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 6e Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 5e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- rue Meighen, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- 4e Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 4^e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- 3e Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 3e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- rue du Centre-Commercial, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 2e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- 1^{re} Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- boulevard Gouin Ouest, intersection Le Boulevard, côté nord/ouest
- 2^e Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/ouest
- boulevard Gouin Ouest, intersection 1^{re} Rue, côté nord/ouest
- 1^{re} Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, coin sud/ouest

Installation, à la fin de ce secteur, d'une signalisation « Stationnement autorisé » et « Panonceau Fin » pour marquer la fin de l'interdiction de stationner 4 heures de 9 h à 18 h aux endroits suivants :

- 14^e Rue, intersection des Sources, coin nord/est
- 9^e Rue, intersection 19^e Avenue, coin nord/ouest
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, coin nord/ouest

- boulevard Gouin Ouest, limites de Roxboro, côté nord
- rue Le Boulevard, intersection boulevard Gouin Ouest, coin nord/est
- boulevard Lalande, intersection boulevard Gouin Ouest, coin nord/est
- 1^{re} Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, coin sud/est

Que soit fixé au-dessous de cette signalisation indiquant l'interdiction d'excéder de stationner de quatre (4) heures de 9 h à 18 h, le panonceau « Nouvelle signalisation » et qu'elle soit retirée après une période de 30 à 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle signalisation.

Retrait de la signalisation de l'ancienne ville de Roxboro concernant l'article 3 du règlement 98-596 qui a été abrogé en 2007, interdisant le stationnement de nuit entre 2 h et 6 h sur voie publique et limitant le stationnement à une durée de quatre (4) heures, situé aux endroits suivants :

- 14^e Rue, intersection des Sources, coin sud/est
- 9e Rue, intersection des Sources, coin sud/est
- rue Cartier intersection des Sources, coin sud/est

2. Projet – Stationnement près des gares Sunnybrooke et Pierrefonds-Roxboro

Installation de la signalisation tel qu'indiqué sur les plans ajustés du rapport de Stantec Experts-conseils en date du 30 août 2024 : Modification des panneaux de signalisation – Mise en place des recommandations sur les rues aux abords des gares de train de banlieue de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

Plan A

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit mardi et jeudi de 9h-18h ainsi que le « Stationnement interdit lundi, mercredi et vendredi de 9 h-18 h » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 1^{re} Avenue Nord entre le boulevard Gouin Ouest et le cul-de-sac
- 2e Avenue Nord entre le boulevard Gouin Ouest et la 4e Rue
- 3e Avenue Nord et Sud entre la 4e Rue et la rue du Centre-Commercial
- 4e Avenue Nord et Sud entre la 4e Rue et la rue du Centre-Commercial

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit mardi et jeudi de 9 h-18 h » ainsi que le « Stationnement interdit lundi, mercredi et vendredi de 9 h-18 h » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté Nord et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté Sud sur les rues suivantes :

- 3e Rue entre la 1re Avenue Nord et la 2e Avenue Nord
- 4e Rue entre la 4e Avenue Nord et la 2e Avenue Nord

Plan B

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » ainsi que le « Stationnement interdit de 16 h-9 h du lundi au vendredi » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 5^e Avenue Nord entre le boulevard Gouin Ouest et le cul-de-sac, incluant le croissant ouest

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » ainsi que le « Stationnement interdit de 16 h-9 h du lundi au vendredi » de chaque côté et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 6e Avenue entre le boulevard Gouin Ouest et la 5e Rue
- 8e Avenue entre le boulevard Gouin Ouest et la 5e Rue

Plan C

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h -16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 5^e Avenue Sud entre la 5^e Rue et la 6^e Rue
- 6e Avenue entre la 5e Rue et la 7e Rue
- 7e Avenue entre la 6e Rue et la 7e Rue
- 8e Avenue entre la 5e Rue et la 7e Rue

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté nord et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté sud sur les rues suivantes :

- 5^e Rue entre la 5^e Avenue Sud et la 8^e Avenue
- 6e Rue entre la 5e Avenue Sud et la 8e Avenue
- 7^e Rue entre la 6^e Avenue Sud et la 8^e Avenue

Plan D

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur la rue suivante .

5^e Avenue Sud entre la 6^e Rue et la 8^e Rue

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté nord et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté sud sur les rues suivantes :

- 7^e Rue entre la 5^e Avenue Sud et la 6^e Avenue
- 8e Rue entre l'avenue Jean-Brillant et le cul-de-sac

Plan E-1

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 8 h-17 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est ainsi qu'une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur la rue suivante :

Rue Pierre-Lauzon entre la rue Edward et la rue Gilmour

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 7 h-10 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est ainsi qu'une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur la rue suivante :

Rue Rachel entre la rue Edward et la rue Pierre-Lauzon.

Plan E-3

Installation d'une signalisation « Arrêt interdit » des deux côtés de la rue Alexander entre la rue Anthony et le boulevard Gouin Ouest aux emplacements suivants :

- Sur le poteau existant près du 4 655 de la rue Alexander ainsi que sur une tige du côté opposé
- Sur le poteau existant près du 4 685 de la rue Alexander ainsi que sur une tige du côté opposé
- Sur le poteau existant près du 4 695 de la rue Alexander ainsi que sur une tige du côté opposé

Plan E-4

Retrait, du côté nord de l'avenue Cérès entre les rues Delaney et Edward-Higgins, de la signalisation existante Stationnement interdit de 18 h-7 h, sauf détenteurs de permis et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, excepté véhicules munis d'un permis Secteur 304.

Retrait du côté sud de l'avenue Cérès entre les rues Delaney et Edward-Higgins, de la signalisation existante « Stationnement interdit sauf détenteurs de permis » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, excepté véhicules munis d'un permis Secteur 304.

3. Stationnement dans le secteur autour de la Maison des aînés au 4 601, boulevard des Sources

Installation, du côté nord de la 9e Rue entre des Sources et la 19e Avenue, d'une signalisation pour interdire le stationnement, « Stationnement interdit » en tout temps à l'extrémité ouest du 122, 9e Rue et entre le 118 et le 122, 9e Rue.

Installation du côté nord de la 14^e Rue et le boulevard des Sources et la 19^e Avenue, entre l'arrêt d'autobus et la 19^e Avenue, d'un panneau « Arrêt interdit » en tout temps.

Installation, du côté sud de la 14^e Rue à une distance d'environ 15 m du boulevard des Sources, d'un panneau « Arrêt interdit » en tout temps.

Installation, du côté sud de la 14^e Rue mi-tronçon entre la 18 et 19^e Avenue, d'un panneau pour interdire le stationnement en tout temps, « Stationnement interdit ».

Retrait, des deux côtés de l'avenue Arnold entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, des six (6) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

du côté ouest, près du 2, 6 et 10 avenue Arnold, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h, et du côté est, près du 5, 7 et 11 avenue Arnold, panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Retrait, des deux côtés de l'avenue Baldwin entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, des six (6) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

 du côté ouest, près du 2, 6 et 10, avenue Baldwin, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h et du côté est, près du 3, 7 et 11, avenue Baldwin panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Retrait, des deux côtés de l'avenue Harwood entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, des quatre (4) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

du côté ouest, près du 4 et 8, avenue Harwood, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h, et du côté est, près du 5 et 9, avenue Harwood panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Retrait, des deux côtés de l'avenue Grant entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, des cinq (5) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

 du côté ouest, près du 4 et 8, avenue Grant, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h, et du côté est, près du 3, 7 et 11 avenue Grant, panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Retrait, des deux côtés de la rue Cartier entre le 95 rue Cartier et l'avenue Grant, des neuf (9) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté nord, près du 70, 78, 84 et 90 rue Cartier, panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté sud, opposé au 66, 74, 84 et 88 rue Cartier, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h du côté nord, ajouter près du 94, rue Cartier un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h avec flèche vers la droite pour indiquer la fin de la zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.
- du côté sud, ajouter près du 95, rue Cartier un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h avec flèche vers la gauche pour indiquer le début de la zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Installation, opposé au 121, rue du General-Brock, du côté est, à environ 15 m au nord de la courbe, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps.

Installation, en face du 116, rue du General-Brock, du côté nord, à environ 15 m à l'est de la courbe, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps avec flèche vers la gauche pour indiquer le début de zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Installation, en face du 116, rue du General-Brock, du côté nord, à environ 15 m à l'ouest de la rue Montgomery et environ 15 m vers l'ouest, d'un panneau « Stationnement autorisé » pour une durée de quinze (15) minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, afin de faciliter l'accès à la garderie.

Retrait du panneau 40 km/h en face du 121, rue du General-Brock et installation d'un panneau de 30 km/h « Limite de vitesse 30 km/h ».

Installation, opposé au 101, rue du Général-Brock, d'un panneau de 30 km/h « Limite de vitesse 30 km/h ».

Installation, devant le 109, rue du General-Brock, du côté sud, à environ 15 m à l'ouest de la 17^e Avenue, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps.

Retrait du panneau « Stationnement interdit » en tout temps avec flèche vers la droite, situé en face du 99, rue du Général-Brock, et installation d'un panneau sans flèche.

Installation, entre le 93 et 95, rue du Général-Brock, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps.

Installation, entre le 91 et le 93, rue du Général-Brock, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps avec flèche vers la droite pour indiquer la fin de zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Installation sur la 9^e Rue entre la 15^e Avenue et la 17^e Avenue, du côté nord, entre les 78 et 80, les 84 et 86 et les 90 et 92, 9^e Rue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté sud, entre les 73 et 75, les 79 et 81 et le 85 9e Rue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h.

Installation sur la 9^e Rue entre la 17^e Avenue et la 19^e Avenue, du côté nord, entre les 100 et 102, les 106 et 112 et les 144 et 116, 9^e Rue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté sud, à l'est du 95, entre les 99 et 101, et entre les 105 et 107, 9^e Rue d'un panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h.

Retrait des cinq (5) panneaux « Stationnement interdit » de 9 h-18 h du lundi au vendredi des côtés est et ouest de la 19e Avenue entre la 9e Rue et la 14e Rue.

Installation sur la 19e Avenue entre la 9e Rue et la 14e Rue du côté ouest, entre les 36 et 38, les 44 et 46, et les 50 et 52, 19e Avenue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté est, entre les 37 et 39, les 45 et 47, et entre les 51 et 53, 19e Avenue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h.

Retrait du panneau « Stationnement interdit » avec flèche et les six (6) panneaux « Stationnement interdit » mar-jeu-sam et lun-mer-ven-dim des deux côtés de la 17^e Avenue entre la rue du Général-Brock et la 9^e Rue et installation de six (6) panneaux par « Stationnement interdit » en tout temps.

Installation sur la 17^e Avenue entre la 9^e et 10^e Rue, d'un panneau « Stationnement interdit » 9 h-18 h du côté est entre les 29-31 et entre les 31-33, 17^e Avenue, et d'un panneau « Stationnement interdit » 18 h-9 h du côté ouest entre les 28-30 et entre les 30-32, 17^e Avenue.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on February 27, 2025, be approved as submitted. That "Annex A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Maximum four-hour (4) parking in the Roxboro sector

Installation "Parking authorized" and "Sector sign" signs at the following locations to indicate the beginning of the sector where parking is limited to four (4) hours from 9 a.m. to 6 p.m.÷

- 14e Rue, intersection des Sources, south-east corner
- 19^e Avenue, intersection 9^e Rue, south-west corner
- 9^e Rue, intersection 19^e Avenue, north-east corner
- rue du Général-Brock, intersection rue Cartier, south-west corner
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, north-east corner
- boulevard Gouin Ouest, Roxboro limits, south side
- 8e Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 6e Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 5e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- rue Meighen, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- 4^e Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 4e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- 3e Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 3e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- rue du Centre-Commercial, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 2e Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- 1^{re} Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- boulevard Gouin Ouest, intersection Le Boulevard, north-west side
- 2e Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, north-west side
- boulevard Gouin Ouest, intersection 1^{re} Rue, north-west side
- 1^{re} Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west corner

Installation, at the end of this sector, of "Parking authorized" and "Sign End" signs to mark the end of the four-hour (4) parking ban from 9 a.m. to 6 p.m. at the following locations:

- 14^e Rue, intersection des Sources, north-east corner
- 9^e Rue, intersection 19^e Avenue, north-west corner
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, north-west corner
- boulevard Gouin Ouest, limites de Roxboro, north side
- rue Le Boulevard, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east corner
- boulevard Lalande, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east corner
- 1^{re} Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-east corner

That the "New signage" sign be affixed below this four-hour (4) parking ban sign from 9 a.m. to 6 p.m., and that it be removed after a period of 30 to 60 days following the coming into force of the new sign.

Removal of the signage of the former Ville de Roxboro concerning Section 3 of By-law 98-596, which was repealed in 2007, prohibiting overnight parking between 2 a.m. and 6 a.m. on public roads and limiting parking to a duration of four (4) hours, located at the following locations:

- 14^e Rue, intersection des Sources, south-east corner
- 9^e Rue, intersection des Sources, south-east corner
- rue Cartier intersection des Sources, south-east corner

2. Project – Parking near the Sunnybrooke and Pierrefonds-Roxboro train stations

Installation of the signage, as shown on the plans adjusted from the report by Stantec Experts-conseils dated August 30, 2024: Modification of traffic signs – Implementation of street recommendations in the vicinity of commuter train stations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

Plan A

Removal of the existing signage "No parking Tuesday and Thursday from 9 a.m. to 6 p.m." and "No parking Monday, Wednesday and Friday from 9 a.m. to 6 p.m." and replaced by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 1^{re} Avenue Nord between boulevard Gouin Ouest and the dead end
- 2e Avenue Nord between boulevard Gouin Ouest and 4e Rue
- 3e Avenue Nord and Sud between 4e Rue and rue du Centre-Commercial
- 4^e Avenue Nord and Sud between 4^e Rue and rue du Centre-Commercial

Removal of the existing signs "No parking Tuesday and Thursday from 9 a.m. to 6 p.m." and "No parking Monday, Wednesday and Friday from 9 a.m. to 6 p.m." and replacement by signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the north side and signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the south side of the following streets:

- 3^e Rue between 1^{re} Avenue Nord and 2^e Avenue Nord
- 4^e Rue between 4^e Avenue Nord and 2^e Avenue Nord

Plan B

Removal of the "No parking from 9 a.m. to 4 p.m. Monday to Friday" and "No parking from 4 p.m. to 9 a.m. Monday to Friday" signs and replacement by signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

5e Avenue Nord between boulevard Gouin Ouest and the dead end, including the west crescent

Removal of the "No parking from 9 a.m. to 4 p.m. Monday to Friday" and "No parking from 4 p.m. to 9 a.m. Monday to Friday" of the existing signs on both sides and replacement by signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 6e Avenue between boulevard Gouin Ouest and 5e Rue
- 8^e Avenue between boulevard Gouin Ouest and 5^e Rue

Plan C

Removal of the "No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday" existing signs on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 5^e Avenue Sud between 5^e Rue and 6^e Rue
- 6e Avenue between 5e Rue and 7e Rue
- 7^e Avenue between 6^e Rue and 7^e Rue
- 8^e Avenue between 5^e Rue and 7^e Rue

Removal of the "No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday" existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the north side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the south side on the following streets:

- 5^e Rue between 5^e Avenue Sud and 8^e Avenue
- 6e Rue between 5e Avenue Sud and 8e Avenue
- 7^e Rue between 6^e Avenue Sud and 8^e Avenue

Plan D

Removal of the "No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday" existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following street:

5e Avenue Sud between 6e Rue and 8e Rue

Removal of the "No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday" existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the north side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the south side on the following streets:

- 7^e Rue between 5^e Avenue Sud and 6^e Avenue
- 8e Rue between avenue Jean-Brillant and the dead end

Plan E-1

Removal of the "No parking from 8 a.m. to 5 p.m., Monday to Friday" existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side, as well as signage limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following street:

Rue Pierre-Lauzon between rue Edward and rue Gilmour

Removal of the "No parking from 7 a.m. to 10 a.m., Monday to Friday" existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side, as well as signage limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following street:

Rue Rachel between rue Edward and rue Pierre-Lauzon

Plan E-3

Installation of a "Stop" sign on both sides of rue Alexander between rue Anthony and boulevard Gouin Ouest at the following locations:

- On the existing pole near 4 655 rue Alexander and on a rod on the opposite side.
- On the existing pole near 4 685 rue Alexander and on a rod on the opposite side.
- On the existing pole near 4 695 rue Alexander and on a rod on the opposite side.

Plan E-4

Removal of the existing sign on the north side of avenue Cérès between rues Delaney and Edward-Higgins "Parking prohibited from 6 p.m. to 7 a.m., except for permit holders", and replacement by a sign limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., except for vehicles with a Sector 304 permit.

Removal of the existing "No Parking except for permit holders" sign on the south side of avenue Cérès between rues Delaney and Edward-Higgins and replacement by a sign limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., except for vehicles with a Sector 304 permit.

3. Parking in the surrounding area of the Seniors' Home at 4 601, boulevard des Sources

Installation of "No parking" signs on the north side of 9^e Rue between des Sources and 19^e Avenue, at any time at the west end of 122, 9^e Rue and between 118 and 122, 9^e Rue.

Installation of "No stopping" sign at any time on the north side of 14^e Rue and boulevard des Sources and 19^e Avenue, between the bus stop and 19^e Avenue.

Installation of a "No stopping" sign at any time on the south side of 14e Rue, at a distance of approximately 15 m from boulevard des Sources.

Installation of a "No parking" sign prohibiting parking at any time on the south side of 14° Rue mid-trunnel between 18° Avenue and 19° Avenue.

Removal, on both sides of avenue Arnold between rue Cartier and rue du Général-Brock, of the six (6) "No Parking" signs from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

on the west side, near 2, 6 and 10 avenue Arnold, "No Parking" sign between 9 a.m. and 6 p.m., and on the east side, near 5, 7 and 11 avenue Arnold, "No Parking" sign between 6 p.m. and 9 a.m.

Removal of the six (6) "No Parking" signs from both sides of avenue Baldwin between rue Cartier and rue du Général-Brock, from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

on the west side, near 2, 6 and 10 avenue Baldwin, "No Parking" sign between 9 a.m. and 6 p.m. and on the east side, near 3, 7 and 11 avenue Baldwin, "No Parking" sign between 6 p.m. and 9 a.m.

Removal, on both sides of avenue Harwood between rue Cartier and rue du Général-Brock, of the four (4) "No Parking" signs from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

 on the west side, near 4 and 8 avenue Harwood, "No parking" sign between 9 a.m. and 6 p.m., and on the east side, near 5 and 9 avenue Harwood, "No parking" sign between 6 p.m. and 9 a.m.

Removal of the five (5) "No Parking" signs from both sides of avenue Grant between rue Cartier and rue du Général-Brock, from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

on the west side, near 4 and 8 avenue Grant, "No Parking" sign between 9 a.m. and 6 p.m., and on the east side, near 3, 7 and 11 avenue Grant, "No Parking" sign between 6 p.m. and 9 a.m.

Removal, on both sides of rue Cartier between 95 rue Cartier and avenue Grant, of the nine (9) "No Parking" signs from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

- on the north side, near 70, 78, 84 and 90, rue Cartier, "No parking" sign between 6 p.m. and 9 a.m. and on the south side, opposite 66, 74, 84 and 88, rue Cartier, "No parking" sign between 9 a.m. and 6 p.m. on the north side, near 94, rue Cartier, add "No parking" sign between 6 p.m. and 9 a.m. with an arrow to the right to indicate the end of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.
- on the south side, add a "Parking prohibited" sign between 6 p.m. and 9 a.m., with an arrow to the left to indicate the start of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.

Installation of a "No Parking" sign opposite to 121, rue du General-Brock, on the east side, approximately 15 m north of the curve, at all times.

Installation, in front of 116, rue du General-Brock, on the north side, approximately 15 m east of the curve, of a "No parking" sign at all times with an arrow to the left to indicate the beginning of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.

Installation, in front of 116, rue du General-Brock, on the north side, approximately 15 m west of rue Montgomery and approximately 15 m westward, of a "Parking authorized" sign for a fifteen-minute (15) period, from 7 a.m. to 5 p.m., Monday to Friday, to facilitate access to the daycare center.

Removal of the 40 km/h sign in front of 121, rue du General-Brock and replacement with a 30 km/h sign "Speed limit 30 km/h".

Installation of a 30 km/h sign "Speed limit 30 km/h" opposite to 101, rue du Général-Brock.

Installation, in front of 109, rue du General-Brock, on the south side, approximately 15 m west of 17e Avenue, of a "No Parking" sign at all times.

Removal of the "No Parking" sign at all times with an arrow to the right, located in front of 99, rue du Général-Brock, and replacement by a sign without an arrow.

Installation of a "No Parking" sign at all times sign between 93 and 95, rue du Général-Brock.

Installation, between 91 and 93, rue du Général-Brock, of a "No Parking" at all times sign, with an arrow to the right to indicate the end of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.

Installation on 9° Rue between 15° Avenue and 17° Avenue, on the north side, between 78 and 80, 84 and 86 and 90 and 92, 9° Rue, of the "No Parking" sign between 6 p.m. and 9 a.m. and on the south side, between 73 and 75, 79 and 81 and 85, 9° Rue, the "No Parking" sign between 9 a.m. and 6 p.m.

Installation on 9e Rue between 17e Avenue and 19e Avenue, on the north side, between 100 and 102, 106 and 112 and 144 and 116, 9e Rue, the "No parking" sign between 6 p.m. and 9 a.m. and on the south side, east of 95, between 99 and 101, and 105 and 107, 9e Rue, the "No parking" sign between 9 a.m. and 6 p.m.

Removal of the five (5) "No Parking" signs from 9 a.m. to 6 p.m. Monday to Friday on the east and west sides of 19e Avenue between 9e Rue and 14e Rue.

Installation on 19^e Avenue between 9^e Rue and 14^e Rue, on the west side, between 36 and 38, 44 and 46, and 50 and 52, 19^e Avenue, the "No Parking" sign between 6 p.m. and 9 a.m. and on the east side, between 37 and 39, 45 and 47, and 51 and 53, 19^e Avenue, the "No Parking" sign between 9 a.m. and 6 p.m.

Removal of the "No Parking" sign with arrow and the six (6) "No Parking" signs Tues-Thu-Sat and Mon-Wed-Fri-Sun on both sides of 17° Avenue between rue du Général-Brock and 9° Rue and replacement of these six (6) signs with a "No Parking" sign at all times.

Installation, on 17^e Avenue between 9^e Rue and 10^e Rue, of a "No Parking" sign at 9 a.m.-6 p.m. on the east side between 29-31 and between 31-33, 17^e Avenue, and of a "No Parking" sign at 6 p.m.-9 a.m. on the west side between 28-30 and between 30-32, 17^e Avenue.

60 - Information

60.01 Dépôt

CA <u>Direction du développement du territoire et études techniques</u> - 1255453004

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2025.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee meeting held on April 9, 2025.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la présente séance ordinaire soit levée.

That this regular sitting be adjourned.



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1252155013

Unité administrative

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur

d'arrondissement, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Motion pour reconnaître le mois de juin comme le mois de

l'héritage philippin dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte une population importante et croissante de personnes d'origine philippine sur son territoire; et que la population philippine du Québec compte maintenant plus de 46 000 personnes, dont la majorité vit dans l'agglomération de Montréal;

Étant donné qu'en 2018, le gouvernement du Canada a adopté la motion M-155 reconnaissant la contribution des Philippins-Canadiens à la société canadienne, la richesse de la langue et de la culture philippines et l'importance de réfléchir à l'héritage philippin pour les générations futures en déclarant juin, chaque année, Mois du patrimoine philippin et en invitant les administrations locales à adopter des résolutions semblables;

Étant donné que des demandes ont été reçues de la société du patrimoine philippin, de l'organisme Filipino Family Services of Montreal, de la Fédération des associations Philippino-Canadiennes du Québec, de United Against Hate Canada et de citoyens de l'arrondissement d'origine philippine pour que le mois de juin soit reconnu comme le Mois de l'héritage philippin à Pierrefonds-Roxboro;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/0

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement souhaite déclarer officiellement le mois de juin « Mois de l'héritage philippin » à Pierrefonds-Roxboro et que le conseil d'arrondissement reconnaisse la contribution des résidents philippino-canadiens à la croissance et au bien-être de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une proclamation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION						
ntervenant et sens de l'intervention						
Autre intervenant et sens de l'intervention						
Parties prenantes						
Lecture :						

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR Le: 2025-04-23

Lyne LABELLE Secrétaire de direction - Directeur de premier Directeur d'arrondissement niveau

Dominique JACOB



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1255424002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser l'achat de deux cents (200) billets pour le match des

Alouettes du samedi 24 mai à 16 h, contre les Redblacks

d'Ottawa pour les redistribuer aux organismes communautaires et

sportifs de l'arrondissement. Imputer au budget de

fonctionnement 2025 le montant total de trois mille dollars (3 000

\$), taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Pierrefonds oeuvre toute l'année avec des OBNL qui viennent en aide aux jeunes et aux familles en difficultés. Depuis plusieurs années, l'Arrondissement achète des billets de faveur du Club des Alouettes, à un prix très avantageux pour les offrir à plusieurs de nos organismes, qui à leur tour, les offrent gratuitement aux jeunes citoyens à faible revenu. Ce geste donnera l'occasion à des jeunes de découvrir une activité sportive professionnelle enrichissante qui pourrait les intéresser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0085 - GDD 1241294005 : Autoriser l'achat de 200 billets pour le match des Alouettes du samedi 25 mai à 19 h 30, contre les Argonauts de Toronto, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement. Montant total 3000 \$ taxes incluses à imputer du budget de fonctionnement.

CA23 29 0128 - GDD 1237924001 : Autoriser l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du 2 juin 2023 au coût de 2 299,50 \$ taxes incluses, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement

CA 22 290143 - GDD 1221294003 : Autoriser l'achat de deux cent (200) billets pour le match des Alouettes du 3 juin 2022 au coût de 1600 \$ taxes incluses, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.

CA19 290132 - GDD 1191294007 : Autoriser l'achat de deux cent (200) billets pour le match des Alouettes du 6 juin 2019 au coût de 1200 \$ taxes incluses, à même le budget de fonctionnement 2019, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.

CA18 290098 - GDD 1181294008 : Autoriser l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du 9 juin 2018 au coût de 1200 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement 2018, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Acheter 200 billets du club de football des Alouettes de Montréal pour le match du samedi 24

mai à 16 h, contre les Redblacks d'Ottawa, au prix de 15,00 \$ par billet, toutes taxes et frais administratifs inclus. Ces billets seront redistribués aux organismes sportifs et communautaires intéressés de l'arrondissement. Un appel d'intérêt sera fait auprès de tous les organismes. Par la suite, les intéressés recevront les billets demandés. Le tout sera consigné dans un registre prévu à cet effet.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement de Pierrefonds achète des billets de faveur du Club des Alouettes à prix réduit pour les offrir aux jeunes citoyens à faible revenu via des OBNL. Cette initiative est cruciale car elle :

- Favorise l'accès à des activités enrichssantes.
- Encourage l'inclusion sociale.
- Renforce les liens communautaires.
- Contribue au développement personnel des jeunes.
- Promouvoit la culture sportive.

En somme, cette pratique démontre l'engagement de l'Arrondissement envers le bien-être et l'épanouissement des jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans SIMON, imputer la somme destinée au fournisseur COMPAGNIE CLUB DE FOOTBALL DES ALOUETTES DE MONTREAL (n° de fournisseur : 169552) à partir du budget de fonctionnement 2025.

Clé comptable :

2420.0010000.303123.07289.54506.014415.0000.000000.019027.00000.00000

MONTRÉAL 2030

S.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation de ce dossier, la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social complètera les actions financières nécessaires à l'achat des billets. Son équipe de Développement social s'occupera de faire le lien avec les organismes communautaires pour distribuer les billets selon les encadrements internes établis, afin de les remettre aux jeunes défavorisés de l'arrondissement. Les informations seront consignées dans un registre prévu à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : Vierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)					
Autre intervenant et sens de l'intervention					
Parties prenantes					
Lecture :					

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-04-11

Anna VALENTE conseillere en developpement communautaire

Jay-Sun RICHARD Chef de division. Sports, Loisirs et Installations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE Directeur, Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1253050003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Direction du

développement du territoire et études techniques, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de

soutien financier destiné aux arrondissements pour la

dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025

à 2027.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du développement économique de la Ville de Montréal estime qu'environ 15 000 établissements commerciaux sont en activité en dehors des territoires des Sociétés de développement commercial (SDC). Les artères et secteurs commerciaux regroupant ces établissements bénéficieraient également d'un soutien pour réaliser des études et mettre en œuvre des projets au profit de leurs commerces.

C'est dans ce contexte qu'un programme de soutien aux arrondissements, visant les artères commerciales situées hors des districts des SDC, a été développé. Le 15 avril 2025, le conseil municipal a adopté le programme qui prévoit un montant de 6,42 millions réparti entre les 19 arrondissements pour les années 2025, 2026 et 2027.

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à faire le dépôt d'une demande dans le cadre du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA23 29 0231 / GDD 1233050009 - QUE le conseil d'arrondissement approuve la demande de financement à déposer au Service du développement économique dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors sociétés de développement commercial (SDC).

- CM25 0446 15 avril 2025 : Adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 6,42 M\$ à cette fin pour les années 2025, 2026 et 2027
- CM23 0744 13 juin 2023 : Approuver le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 2 M\$ à cette fin pour les années 2023 à 2025
- CE21 0820 21 mai 2021 : Autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M\$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de

dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial.

DESCRIPTION

Le programme a pour objectif de fournir aux arrondissements les ressources financières nécessaires pour soutenir et dynamiser la vitalité commerciale des artères situées en dehors des territoires couverts par les SDC. Il vise à encourager les initiatives locales et à renforcer l'attractivité des zones commerciales qui ne bénéficient pas du soutien d'une SDC, contribuant ainsi à un développement économique équilibré et inclusif. Le soutien financier du programme proposé doit servir au financement des interventions prévues dans le projet soumis par l'arrondissement, qui doit viser l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- La réalisation d'études économiques, notamment un bilan offre-demande, un positionnement commercial, un positionnement marketing, une étude de provenance de la clientèle et une planification stratégique;
- Le recrutement commercial et l'occupation de locaux vacants;
- La mise en valeur du secteur commercial par des activités de communication, de marketing, d'animation, de spectacles et de promotion des commerces locaux;
- L'aménagement et l'embellissement du domaine public, notamment par des projets de piétonnisation, de placettes publiques, de verdissement, d'espaces de travail en plein air et d'illumination;
- La transition écologique, notamment par l'élaboration de guides et des activités de sensibilisation;
- La formation des commerçants;
- Le soutien à la création ou à l'agrandissement d'un regroupement de commerçants;
- La mise en place ou le soutien de mesures de mitigation pour les chantiers majeurs de plus de 6 mois.

JUSTIFICATION

L'article 10 du programme exige de joindre à la demande de financement une résolution du conseil d'arrondissement autorisant le dépôt d'une demande au directeur du service de développement économique pour l'ensemble des périodes d'admissibilité prévues en 2025, 2026, et 2027 conformément à l'article 8.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modalités du soutien financier pour chaque période d'admissibilité sont spécifiées dans le cadre du règlement à l'article 12 ainsi qu'à l'annexe 1.

MONTRÉAL 2030

Le dépôt dans le cadre du programme contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités 1, 4, 5, 15, 19 et 20 de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du dossier par le conseil d'arrondissement permettra de respecter les exigences pour déposer la présente demande; dans le cas contraire, l'arrondissement ne pourra faire le dépôt d'une demande dans le cadre du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en

accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour faire le dépôt d'une ou plusieurs demandes pendant les périodes d'admissibilité suivantes :

- du 20 mai 2025 à 9 h au 12 juin 2025 à 17 h
- du 1er mai 2026 à 9 h au 15 juin 2026 à 17 h
- du 30 avril 2027 à 9 h au 15 juin 2027 à 17 h

Si, après la première période d'admissibilité, l'ensemble des fonds ne sont pas affectés, ceuxci seront remis en disponibilité dans le cadre d'une deuxième période d'admissibilité dans la même année. Le présent dossier vise également les périodes d'admissibilité subséquentes :

- du 4 août 2025 à 9 h au 11 août 2025 à 17 h
- du 3 août 2026 à 9 h au 7 août 2026 à 17 h
- du 9 août 2027 à 9 h au 13 août 2027 à 17 h

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro devra soumettre les redditions de compte et utiliser l'intégralité des fonds conformément au calendrier préétabli dans le programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro Veronica PINZON, Service du développement économique Sarah SOM, Le Sud-Ouest Patrick KILFOIL, Service du développement économique Rami MRAD, Service du développement économique

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-04-22

Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1254991007

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de quatre cent

quatre-vingt-treize mille quatre cent quarante dollars (493 440.00 \$), à six (6) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la période de mai 2025 au 31 mars 2029 dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029). Approuver les six (6) projets de conventions à cet effet. Autoriser madame Louise Zampini, cheffe de division, Culture, bibliothèques et développement social ou son remplaçant, à

signer les conventions au nom de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 juin 2024, le gouvernement du Québec dévoilait son 4e plan d'Action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2024-2029 Mobiliser. Accompagner. Participer., où il s'engage à poursuivre et à bonifier les Alliances pour la solidarité. Les Alliances se déploient au moyen d'ententes qui visent à confier aux partenaires désignés la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) en vue d'un financement de projets. Ceux-ci peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

L'aide financière du MESS constitue un important levier financier pour le milieu communautaire, dont l'action vise le développement des potentiels individuels et collectifs et l'amélioration des conditions de vie et du tissu social. La contribution financière du MESS pour la période précédente 2018-2023 a permis de financer annuellement plus de 350 projets réalisés par 280 organismes. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), les arrondissements et les villes liées ne font pas que soutenir financièrement les organismes communautaires, ils créent des liens et recourent à leur savoir-faire pour mieux cerner les enjeux sociaux de leurs milieux respectifs et envisager les meilleures actions sur le terrain.

La Ville a élaboré un Cadre de référence 2025-2029 Agir ensemble. Ce cadre, combiné avec le Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2022-2025, permettent d'orienter l'action à mener par les partenaires et les bénéficiaires de la nouvelle convention. Le Cadre de référence 2025-2029 présente la vision et les objectifs communs ainsi que les mécanismes de mise en œuvre qui guideront les partenaires dans la planification et la réalisation des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La vision proposée repose sur les valeurs de dignité, de tolérance, d'inclusion et d'égalité promues par la Charte montréalaise.

La vision s'inscrit en continuité avec le plan stratégique Montréal 2030 de la Ville qui réaffirme son engagement en faveur des droits de la personne. Cette vision souligne l'importance d'assurer un accès équitable aux différents services et au soutien de la communauté pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle oriente l'action en faveur du respect des droits et de la dignité des personnes pour ainsi assurer une meilleure cohésion sociale. Cela donne aussi la possibilité à chacun de développer son potentiel et de participer pleinement à la société.

La convention d'aide financière MESS-Ville remplace celle couvrant la période 2018-2023. Elle établit les modalités et conditions de versement de cette aide financière de 55 M\$. L'aide financière du MESS vise à soutenir financièrement des initiatives pouvant intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'agglomération de Montréal et contribuer, dans le respect de l'autonomie des milieux, au développement de projets diversifiés, notamment sur les priorités nationales suivantes :

- la sécurité alimentaire;
- la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
- la lutte contre les préjugés visant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- les réalités et les enjeux propres aux centres-villes, notamment, au regard de la situation de l'itinérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 2017 du 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1e avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

CG24 0551 du 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'admidministrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

CG24 0210 du 18 avril 2024

Autoriser la réception d'une subvention de 11M\$ provenant du ministère responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire pour la prolongation de l'Entente entre la Ville de Montréal et la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet d'avenant à cet effet

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

DESCRIPTION

Suite à l'appel de projets Agir ensemble, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029, qui a été ouvert du 8 janvier au 28 février, quinze (15) organismes ont déposé au total quinze (15) demandes de soutien financier représentant la somme globale de 1 521 022.00 \$.

Suite aux recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), le budget disponible de 493 440.00 \$ a été réparti comme suit :

Organisme : Corbeille de pain

Projet : Marchés solidaires Pierrefonds Est

Montant : 76 200.00 \$ Résumé du projet:

Poursuivre le marché solidaire de Pierrefonds Est afin d'offrir des produits locaux grâce à des programmes qui en réduisent le coût pour les ménages à faible revenu comme la Carte Proximité et Payez-ce-que-vous -pouvez.

Organisme: Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île (CALODI)
Projet: La crise du logement et la xénophobie: mobiliser pour la solidarité

Montant: 29 200.00 \$ Résumé du projet:

Plutôt que de laisser accroître le discours de la xénophobie en réponse à la crise du logement, le CALODI cherche à démanteler cet argumentaire à travers un projet important d'éducation populaire et de mobilisation des locataires dans le secteur nord de notre territoire sur lequel les populations immigrantes et réfugiées sont plus présentes.

Organisme: Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île Projet: Cultiver et cuisiner des connexions

Montant: 62 040.00 \$ Résumé du projet:

Le projet vise à développer des activités en agriculture urbaine dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour améliorer la qualité de vie des mères monoparentales et des jeunes enfants racialisés. Initier les jeunes au jardinage renforce leur autonomie alimentaire, leur connexion à la nature et leur implication dans une communauté nourricière.

Organisme: Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)

Projet: TR Pierrefonds-Roxboro

Montant: 202 000.00 \$ Résumé du projet:

Maintenir la présence de travailleur.ses de milieu/de rue (TR) dans les espaces publics du vaste territoire de Pierrefonds-Roxboro (parcs, centres commerciaux, restaurants, alentours des écoles, rues, bus, gymnases ouverts, etc.), afin de lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes les plus vulnérables et marginalisées.

Organisme: Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île (CIMOI)

Projet: Projet Connexion Inclusive

Montant: 60 000.00 \$ Résumé du projet:

Combattre l'illettrisme numérique chez les personnes immigrantes, principalement les personnes nouvellement arrivées au Canada, les personnes à statu précaires et les personnes isolées, vulnérables et en situation de pauvreté afin de leur permettre d'aspirer à un meilleur avenir en leur donnant des connaissances numériques pour intégrer un emploi et améliorer leur qualité de vie. Le projet permettra aux personnes ciblées d'obtenir les connaissances informatiques pour les aider dans la recherche d'un emploi qui les aidera à

sortir de la pauvreté et leur donnera la capacité de faire des choix.

Organisme: Perspective communautaire en santé mentale (PCSM)

Projet: PASSION PLEIN AIR

Montant: 64 000.00 \$ Résumé du projet:

En proposant des activités physiques intergénérationnelles, accompagné d'un dîner communautaire dans un environnement inclusif, solidaire et riche en ressources, ce projet convivial et ludique crée un filet de soutien pour des familles vulnérables du quartier Cloverdale, souvent issues de l'immigration et en situation de précarité. L'initiative brise l'isolement, renforce le tissu social, facilite l'accès aux ressources disponibles et contribue ainsi à l'épanouissement et au bien-être collectif. Les activités proposées sont planifiées pour être accessibles à tous.

JUSTIFICATION

Organisme: Corbeille de pain

Projet: Marchés solidaires Pierrefonds Est

Corbeille de Pain favorise l'autonomie et accroît la qualité de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'Ouest de l'Île de Montréal, en augmentant la sécurité alimentaire. Les marchés solidaires sont une initiative qui permet la vente de produits agricoles locaux à des populations vivant dans des déserts alimentaires et/ou faisant face à des obstacles socio-financiers. Le marché solidaire de Pierrefonds Est se trouve dans une zone qualifiée de désert alimentaire, où l'on observe une forte concentration de nouveaux arrivants et de ménages à faibles revenus.

Organisme: Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île (CALODI)
Projet: La crise du logement et la xénophobie: mobiliser pour la solidarité

Le projet se déroulera sur deux niveaux, micro et macro. Au niveau micro, il y aura des interventions dans des immeubles de logements locatifs identifiés comme ayant plusieurs locataires qui sont immigrants récents/réfugiés et en même temps, ayant des problématiques communes aux locataires. Au niveau macro et en parallèle aux efforts de mobilisation, le CALODI développera une présentation interactive sur les racines de la crise du logement au Québec pour aider les locataires à mieux connaître les enjeux systémiques de sous-investissement et spéculation du logement. Le projet à l'avantage de répondre à plusieurs des objectifs interalliés du programme Agir Ensemble, notamment par la lutte contre l'exclusion sociale et le besoin de se loger adéquatement. En mobilisant les locataires de Pierrefonds-Roxboro, une partie de de la population qui ont moins de connaissances sur leurs droits seront rejoins.

Organisme: Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île Projet: Cultiver et cuisiner des connexions

Une collaboration établie avec les organismes, le Projet communautaire de Pierrefonds et la Légion de Roxboro favorise une approche inclusive et concertée. Depuis la création du jardin communautaire du Fonds d'aide, des projets de transformation des récoltes ont été développés avec les jeunes et les mères. Pour le jardinage, le volet éducatif du projet mettra l'accent sur l'initiation des jeunes racisés âgés de 5 à 11 ans, aussi bien dans leur milieu scolaire qu'au jardin communautaire du FDOI. Parallèlement, des ateliers de cuisine collective organisés à la Légion de Roxboro leur offriront des opportunités d'apprentissage pratiques. Cette approche vise à renforcer leur autonomie alimentaire, leur connexion avec la nature et leur engagement au sein d'une communauté solidaire et nourricière. Le projet vise à créer des synergies entre les groupes participants.

Organisme: Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île

Projet: TR Pierrefonds-Roxboro

Le projet vise à aborder les préoccupations/problématiques psychosociales dans une

approche humaniste dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement visés. La présence des TR dans l'espace public devient plus qu'essentielle. Elle joue un rôle crucial pour soutenir une cohabitation sociale harmonieuse et renforcer le sentiment de sécurité des citoyens de l'arrondissement. Leur rôle de généraliste leur permet de renforcer le tissu social en effectuant des références personnalisées et en accompagnant les personnes vers les services répondant à leurs besoins plus spécifiques.

Organisme: Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île (CIMOI) Projet: Projet Connexion Inclusive

L'agent intervenant du projet aura le mandat de dépister les besoins numériques des personnes immigrantes et de réaliser un plan de développement des connaissances en mode individuel ou collectif. Chaque atelier rendra autonome chaque participant dans sa recherche d'emploi en ligne. Les ateliers de groupe, en plus de permettre aux participants d'apprendre, c'est un moyen de sortir de l'isolement, de rencontrer des gens, de socialiser et de se faire des contacts et parfois même des amis. Le projet permettra aux personnes ciblées d'obtenir les connaissances informatiques pour les aider dans la recherche d'un emploi qui les aidera à sortir de la pauvreté et leur donnera la capacité de faire des choix.

Organisme: Perspective communautaire en santé mentale (PCSM) Projet: PASSION PLEIN AIR

Le projet vise à combler le vide existant en proposant des initiatives de sensibilisation, d'éducation et de prévention adaptées aux réalités du quartier. Il permettra de briser la stigmatisation entourant la santé mentale, en particulier chez les populations immigrantes, tout en offrant des espaces d'échange, de partage et de soutien mutuel. Ce projet constitue une initiative structurante pour le territoire, en alignement avec les priorités d'équité et de soutien aux milieux de vie vulnérables. En favorisant l'activité physique en famille, le projet joue un rôle central dans la création d'un environnement soutenant les jeunes et leurs familles dans leur parcours vers un mieux-être, élément essentiel pour surmonter les défis sociaux et économiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations .

La somme nécessaire à ce dossier, soit 493 440.00 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et financée dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien Accordé				
Organisme		2025	2026	2027	2028	Total
Corbeille de Pain	Marchés	19 050.00	19	19	19	76
	solidaires	\$	050.00 \$	050.00 \$	050.00 \$	200.00 \$
	Pierrefonds Est					
Fonds d'aide de l'Ouest-	Cultiver et	15 510.00	15	15	15	62
de-l'Île (FDOI)	cuisiner des	\$	510.00 \$	510.00 \$	510.00 \$	040.00 \$
	connexions					
Comité d'action des	La crise du	7 300.00	7 300.00	7 300.00	7 300.00	29
locataires de l'Ouest-	logement et la	\$	\$	\$	\$	200.00 \$

de-l'Île (CALODI)	xénophobie; mobiliser pour la solidarité					
Action jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI)	TR Pierrefonds- Roxboro	50 500.00 \$	50 500.00 \$			202 000.00 \$
CIMOI	Projet Connexion Inclusive		15 000.00 \$	15 000.00 \$	_	60 000.00 \$
Perspective communautaire en santé mentale (PCSM)	Passion Plein Air		16 000.00 \$	16 000.00 \$	_	64 000.00 \$

La clé comptable est la suivante :

052140 - Pierrefonds-Roxboro

1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003664.052140.00000.00000

Montant: 493 440.00 \$ Numéro de DA: 869520

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets se déroulent de mai 2025 au 31 mars 2029 sans exception.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale Ghizlane KOULILA, Pierrefonds-Roxboro

Lecture:

Ghizlane KOULILA, 25 avril 2025 Isabelle LÉPINE, 22 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE conseillère en développement communautaie

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-03-19

Louise ZAMPINI chef(fe) de division - culture, bibliotheque et developpement social - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements



IDENTIFICATION Dossier # :1255424003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dans le cadre de la Fête du Canada 2025, autoriser la Direction

de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à acheter 110 bracelets donnant accès au parc de manèges Amusement Fun Show 2006 Inc. du 27 juin au 1er juillet 2025 pour les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement, pour la somme de deux mille cinq cent vingt-neuf dollars et quarante-cinq sous (2529,45 \$) taxes incluses, imputée au

budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement achète des billets pour le parc de manèges Amusement Fun Show 2006 Inc. qui sera présent à l'arrondissement du 27 juin au 1er juillet 2025 inclusivement. Ces billets seront destinés aux enfants et adolescents, résidents de Pierrefonds-Roxboro, issus de familles à faible revenu et qui n'ont pas les moyens de se procurer des bracelets pour les manèges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 290167 - GDD 1231294003: Dans le cadre de la Fête du Canada, autoriser la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à acheter 110 bracelets donnant accès au parc de manèges Amusement Fun Show du 27 juin au 1er juillet 2024 pour les distribuer aux organismes communautaires de l'Arrondissement. Imputer le montant de deux mille cinq cent vingt-neuf dollars et quarante-cinq sous (2529.45 \$) taxes incluses au budget de fonctionnement.

CA22 290160 - GDD 1221294002 : Dans le cadre de la Fête du Canada, autoriser la Direction de la Cutlure, Sports, Loisirs et Développement social à acheter 100 bracelets donnant accès aux manèges Beauce Carnaval du 30 juin au 3 juillet 2022 pour les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement. Imputer le montant maximal de 3 500 \$ taxes incluses au budget de fonctionnement.

CA19 290164 - GDD 1196242010 : Autoriser l'achat de 100 billets de Beauce Carnaval inc. donnant accès à l'ensemble des manèges situés sur le terrain de l'école Pierrefonds Comprehensive High School entre le 27 juin et le 1er juillet 2019. Les billets seront distribués aux organismes communautaires de l'arrondissement. Montant total 1 950 \$ (taxes incluses) à imputer au budget de fonctionnement 2019.

DESCRIPTION

Ces billets seront distribués aux organismes communautaires de l'arrondissement comme suit:

Nom de l'organisme	Nombre de billets
Projet communautaire de Pierrefonds	9
Cloverdale Multi-Ressources	9
Maison des jeunes de Pierrefonds	9
Maison des jeunes A-Ma-Baie	9
Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	9
Maison Caracol	9
CIMOI	8
AJOI	8
WIBCA	8
Centre famille et ressource ADD	8
Angelman	8
La Corde	8
Overture with the arts	8
Total	110

JUSTIFICATION

L'Arrondissement de Pierrefonds achète ces bracelets de courtoisie pour les offrir aux jeunes citoyens à faible revenu de l'arrondissement. Cette initiative est importante pour la communauté parce qu'elle :

- · Favorise l'accès à des activités enrichissantes.
- · Encourage l'inclusion sociale.
- · Renforce les liens communautaires.
- · Contribue au développement personnel des jeunes.
- · Promouvoit le sentiment d'appartenance des familles à faible revenu

En somme, cette pratique démontre l'engagement de l'Arrondissement envers le bien-être et l'épanouissement des jeunes de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement achète 110 billets au coût de 20 \$ chacun pour un coût maximal de 2529.45 \$.

Imputation: 2420 0010000 303123 07289 54506 014415 019027

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation de ce dossier, la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social complètera les actions financières nécessaires à l'achat des

bracelets de courtoisie.

La distribution des bracelets aux organismes sera effectuée par les élus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro, Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2025-04-11

Anna VALENTE Jay-Sun RICHARD

conseillere en developpement communautaire Chef de division. Sports, Loisirs, Installation,

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE Directeur, Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social



IDENTIFICATION Dossier # :1252155012

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Conseil d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser l'achat de cinq billets au coût total de 2 012,06 \$ taxes

incluses (350 \$ le billet taxes en sus) pour le Gala Accolades 2025 de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-L'Île de Montréal qui aura lieu le jeudi 5 juin 2025 à l'hôtel Marriott de l'aéroport de Montréal et autoriser monsieur le maire Dimitrios (Jim) Beis, messieurs Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques et mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement -

District du Bois-de-Liesse, à y assister

CONTENU

CONTEXTE

La Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal organise à chaque année un Gala Accolades afin de reconnaître l'excellence en affaires.

Cet événement annuel vise à promouvoir le leadership dans le domaine des affaires et à encourager le succès des entreprises et organismes à but non lucratif situés dans notre arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir les sommaires 11421550019, 1152155009, 1162155012, 1172155005, 1182155012, 1192155012, 1222155007 et 1232155011,

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement désirent appuyer cette initiative et participer à ce gala.

Les cinq membres du conseil d'arrondissement participeront cette année. Le coût de chaque billet est de 350 \$ taxes en sus. La dépense totale sera de 2 012,06 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense de 2 012,06 \$ soit imputée au poste budgétaire suivant: 2420.0010000.303117.01101.53201.000000.00000.00000.000000.00000.00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Certification de fonds : Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lecture:

ENDOSSÉ PAR Le: 2025-04-23

Lyne LABELLE Secrétaire de direction - Directeur de premier Directeur d'arrondissement niveau

Dominique JACOB



IDENTIFICATION Dossier # :1252155015

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur

d'arrondissement, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser la modification de la résolution numéro CA25 29 0090

adoptée le 7 avril 2025 afin d'ajuster le montant total de la dépense pour que les frais de participation soient ajustés à la hausse, passant de 4 000 \$ à 7 000 \$, taxes incluses (donc de 2

000 \$ à 3 500 \$ par personne)

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser la modification de la résolution numéro CA25 29 0090 adoptée le 7 avril 2025 afin d'ajuster le montant total de la dépense pour que les frais de participation soient ajustés à la hausse, passant de 4 000 \$ à 7 000 \$, taxes incluses (donc de 2 000 \$ à 3 500 \$ par personne).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD des années antérieures 1232155005 et 1242155005.

GDD de mars 2025: 1252155008

DESCRIPTION

Autoriser la modification de la résolution numéro CA25 29 0090 adoptée le 7 avril 2025 afin d'ajuster le montant total de la dépense pour que les frais de participation soient ajustés à la hausse, passant de 4 000 \$ à 7 000 \$, taxes incluses (donc de 2 000 \$ à 3 500 \$ par personne).

JUSTIFICATION

Certains frais, comme les frais d'hébergement ont été sous-estimés, alors la dépense passe de 2 000 \$ par personne à 3 500 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 7 000 \$ taxes incluses (3 500 \$ par participant, taxes incluses).

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une déclaration en lien avec une autorisation de dépenses pour un congrès.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro, Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique JACOB

ENDOSSÉ PAR

Lyne LABELLE Secrétaire de direction - Directeur de premier Directeur d'arrondissement

niveau

Le: 2025-04-15



IDENTIFICATION Dossier # :1256936006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et

études techniques, Division de l'ingénierie et des infrastructures

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser une dépense totale de 852 244,26 \$, taxes incluses, à savoir 698 560,87 \$,

taxes incluses pour le contrat, 104 784,13 \$ taxes incluses pour les contingences et 48 899,26 \$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à Excavation Gricon un contrat pour des travaux de voirie, au niveau de la 15e Avenue et de la 9e Rue à la 10e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 698 560,87 \$ - Appel d'offres public ST-25-05 (4 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il est préférable de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré, la DGA et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets prioritaires à être réalisés dans le cadre du PDI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGA dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures.

Dans le cadre de ce projet, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prend en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de chaussée, bordure, trottoir, drainage ainsi que des travaux connexes, sur la 15e Avenue entre la 9e et la 10e Rue.

Un appel d'offres public a été lancé le 20 mars 2025 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 10 avril 2025, laissant ainsi un délai de 21 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO). Les addenda suivants ont été publiés :

Le 2 avril 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires Le 8 avril 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires

La validité des soumissions est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 290318 - 2 décembre 2024 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025 - Réfection mineure de trottoirs

DESCRIPTION

L'étendue des travaux inclut, de façon exhaustive, les opérations suivantes :

- reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout pluviales et sanitaires.
- installation de nouveaux puisards et regards.
- reconstruction de la structure de la chaussée, de nouvelles bordures en béton.
- travaux connexes (aménagement de plantation, d'arbres, remise en état des entrées charretières et du gazon en façade des propriétés etc.);
- marquage et signalisation;
- maintien de la circulation.
- gestion des sols et la disposition des sols contaminés, lorsque requis;
- installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable durant les travaux, là où requis;

L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro agissant en tant qu'exécutant du projet devra respecter l'enveloppe budgétaire allouée, fournir, par actif, les longueurs réalisées et les pourcentages d'avancement des travaux, et ce, de façon mensuelle. À la fin des travaux, des plans finaux devront être préparés en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra être transmise à la DGA.

JUSTIFICATION

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2025 à 11 heures. Sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, les quatre (4) entreprises suivantes ont déposé une soumission : Construction G-Nesis inc., Réhabilitation Du O inc., Excavation Gricon, Les Entreprises J. Piccioni Inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contigences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Excavation Gricon	698 561 \$	104 784 \$	803 345 \$
Les Entreprises J. Piccioni inc.	730 000 \$	109 500 \$	839 500 \$
Construction G-Nesis inc.	731 565 \$	109 735 \$	841 300 \$
Réhabilitation Du O inc.	857 000 \$	128 550 \$	985 550 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	966 434 \$	144 965 \$	1 111 399 \$
Coût moyen des soumissions conform	867 423,75 \$		
Écart entre la moyenne et la plus bass	7,98 %		
Écart entre la plus haute et la plus bas	se conformes (\$)		182 205 \$
Écart entre la plus haute et la plus bas	se conformes (%)		22,68 %
Écart entre la plus basse conforme et l	-308 054 \$		
Écart entre la plus basse conforme et l	-27,72 %		
Écart entre la deuxième plus basse et l	36 1 55 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et l	4,50 %		

Parmi les quatre (4) soumissions reçues et analysées, aucune n'a été jugée non conforme ni rejetée.

Le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Gricon. Une vérification directement sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) confirme qu'Excavation Gricon apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Excavation Gricon ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

Suite aux travaux, une évaluation du rendement d'Excavation Gricon sera faite conformément à la grille prévue au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Les travaux sur les actifs de l'eau de la direction de la gestion des actifs (DGA) du service de l'eau, consistent à la reconstruction des conduites d'eau, sanitaire et pluviale, conjointement avec les travaux de reconstruction de la chaussée de cette rue.

Cette dépense sera réalisée à 61,76 % par la DGA en 2025 et prévue au PDI 2025-2034 de la Ville-Centre dans le cadre du Programme Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Local 18100. Cette portion sera financée par le règlement d'emprunt 22-046 travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts CM22 1246.

Cette dépense sera réalisée à 33,70 % par le SIRR en 2025 et prévue au PDI 2025-2034 de la Ville-Centre dans le cadre du Programme d'Aménagement Routier.- Local 55863. Cette portion sera financée par le règlement d'emprunt 19-012 Travaux réseau local VDM CM 19 022.

Les coûts assumés par le service de l'eau pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Selon le calendrier d'exécution, les travaux vont se réaliser en 2025.

Le coût du contrat à octroyer est de 698 560,87 \$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel de contingences (15%) est de 104 784,13 \$ incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel pour les frais incidents (7%) est de 48 899,26\$, incluant les taxes. Les frais incidents comportent les coûts pour les services professionnels de laboratoire et de surveillance de chantier.

Le montant total maximal du projet est évalué à 852 244,26 \$, incluant les taxes.

TABLEAU RÉSUMÉ - FINANCEMENT:

Source Financement	TOTAL Soumission (tx inclus)	Contingenges (15%)	Incidences (7%)	TOTAL (cont+inc) tx inclus	% Repartition
Service de l'eau (DGA)	431 419,16 \$	64 712,87 \$	30 199,34 \$	526 331,37 \$	61,76%
Service des Infrastructures et Reseau Routière (SIRR - DGIUE)	235 384,20 \$	35 307,63 \$	16 476,89 \$	287 168,73 \$	33,70%
Arrondissement Pierrefonds- Roxboro	31 757,51 \$	4 763,63 \$	2 223,03 \$	38 744,16 \$	4,55%
Montant Total	698 560,87 \$	104 784,13 \$	48 899,26 \$	852 244,26 \$	100%

MONTRÉAL 2030

- Transition Écologique : 20% GBR exigé dans le nouveau pavage de rue
- Transition Écologique : 10 % de fibre de verre exigé dans le nouveau béton pour les éléments non armés (trottoir et bordures)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Diminuer les coûts d'entretien et de main d'oeuvre pour la gestion des bris d'aqueduc;
- Éliminer les fuites d'eau potable sur le réseau et les entrées d'eau;
- Réduire les plaintes d'eau rouillée et problèmes de rinçage de la conduite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier préliminaire est le suivant :

Début des travaux du contrat : 09 juin 2025

Fin des travaux du contrat : 30 septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro, Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture:

Roger KANYINDA, 24 avril 2025 Patrick RICCI, 23 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le: 2025-04-22

José Alberto CARDENAS AVILA ingenieur(e)

Stefan KOPCZYNSKI chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr.

pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques



IDENTIFICATION Dossier # :1256936008

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Direction du

développement du territoire et études techniques , Division de

l'ingénierie et des infrastructures

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser une dépense totale de 985 738,17 \$, taxes incluses, à

savoir 758 260,13 \$, taxes incluses pour le contrat, 113 739,02 \$ taxes incluses pour les contingences (15%) et 113 739,02 \$ pour les incidences (15%); Octroyer à Lanco Aménagement Inc.un contrat pour des travaux d'aménagement d'une aire de fraîcheur et d'une aire de détente universelle au parc de la Rive-Boisée, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 758 260,13 \$. - Appel d'offres public ST-25-06 (2

soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

La piscine PPK, devenue désuète et dont le bail a pris fin en 2024, a cessé ses activités après l'été 2023. Un nouveau complexe aquatique est prévu pour 2025-2026 à proximité. L'arrondissement compte déjà plusieurs piscines extérieures, et les jeux d'eau, plus accessibles et sécuritaires, gagnent en popularité.

Le secteur visé, au cœur institutionnel de l'arrondissement (bibliothèque, écoles secondaires, parcs), est aussi le plus densément peuplé avec une population vieillissante et peu engagée dans les activités de parc, en raison de préoccupations liées à la sécurité.

Le parc de la Rive-Boisée, traversé par deux voies, offre diverses installations sportives, dont certaines sont vétustes. Il manque également de fontaines à boire, de mobilier et d'éclairage adéquats. La connectivité en mobilité active est limitée, et aucun espace rassembleur ou de fraîcheur n'est actuellement offert pour les familles et les aînés.

Pour bonifier son offre récréative, l'arrondissement souhaite aménager une halte fraîcheur à l'emplacement de l'ancienne piscine, dans un secteur résidentiel, afin d'offrir un lieu accessible, inclusif et complémentaire aux installations existantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 2247188001

DESCRIPTION

L'appel d'offres public ST-25-06 a été lancé le 11 mars 2025. La séance d'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 8 avril 2025, laissant un délai de 28 jours aux entreprises pour déposer leur proposition. L'appel d'offres a été publié dans le Journal de Montréal et sur le

système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Deux addendas ont été émis :

- Addenda 1 27 mars 2025 : mise à jour du bordereau et réponses aux questions
- Addenda 2 3 avril 2025 : réponses aux questions.

Le mandat comprend notamment :

- la préparation du terrain et le terrassement ;
- l'installation d'un jeu d'eau et d'une fontaine à boire, incluant les raccordements nécessaires ;
- l'ajout de mobilier urbain ;
- les travaux de plantation et de gazonnement ;
- le pavage et la pose de pavés ;
- la réalisation d'ouvrages en béton ;
- l'installation d'éclairage.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de dix (10) preneurs de cahier des charges, deux (2) entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix. Les deux (2) firmes ont déposé des soumissions conformes. Lanco Aménagement a présenté la plus basse offre.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contigences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Lanco Aménagement Inc.	758 260 \$	113 739 \$	871 999 \$
Concept PLHP Inc.	778 493 \$	116 774 \$	895 267 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	664 614 \$	99 692 \$	764 306 \$
Coût moyen des soumissions conform	es reçues (\$)		883 632,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus bass	1,33 %		
Écart entre la plus haute et la plus bas	23 268 \$		
Écart entre la plus haute et la plus bas	2,67 %		
Écart entre la plus basse conforme et l)))	107 693 \$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			14,09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			23 268 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			2,67 %

Le plus bas soumissionnaire conforme est Lanco Aménagement Inc. Une vérification directement sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) confirme que Lanco Aménagement Inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Lanco Aménagement Inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

Suite aux travaux, une évaluation du rendement de Lanco Aménagement Inc. sera faite conformément à la grille prévue au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est financé à 100 % dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal, dont il est lauréat de la 2e édition et les montants sont répartis comme suit (taxes incluses)

.

Contrat: 758 260,13 \$, Contingences: 113 739,02 \$, Incidences: 113 739,02 \$

MONTRÉAL 2030

Ce projet contribue à la mise en œuvre du plan Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux engagements en matière de lutte contre les changements climatiques, d'inclusion sociale, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le respect du calendrier de réalisation est essentiel afin de répondre aux exigences du financement octroyé par le budget participatif. Les travaux doivent impérativement débuter en 2025 pour garantir l'éligibilité de la subvention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2025

• Fin des travaux : juillet 2025

• Livraison de l'aménagement : août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention Certification de fonds : Pierrefonds-Roxboro, Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA) Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR Le: 2025-04-16

Maria Isabelle HERNANDEZ

Parties prenantes

Lecture:

Stefan KOPCZYNSKI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques



IDENTIFICATION Dossier # :1256936007

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Direction du

développement du territoire et études techniques , Division de

l'ingénierie et des infrastructures

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à GMAD, ayant obtenu le plus haut pointage

final, relatif à des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le réaménagement du parc Olympia, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 108 766,35 \$, taxes incluses (contrat: 98 878,50 \$,

contingences: 9 887,85 \$). Appel d'offres public SP-2025-06 -

Cinq soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du budget participatif 2, plusieurs initiatives ont été sélectionnées pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, y compris le projet visant à créer des espaces d'activités accessibles pour tous les âges. Le parc Olympia est situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à proximité de la rivière des Prairies et comprend divers équipements de loisirs, tels que des modules de jeux pour enfants, un terrain de ballon-panier et un espace de jeu de boules. Proche d'une ligne de train, ce site possède un potentiel considérable pour évoluer en un lieu polyvalent, ludique et inclusif.

Ce contrat a pour objectif de solliciter des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie électrique, englobant toutes les disciplines nécessaires à la conception et à la préparation des documents d'appel d'offres, ainsi que des plans et devis de construction. Cela inclut également les analyses de sols, des relevés complémentaires et la supervision des travaux dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public SP-2025-06 a été lancé le 20 mars 2025. La séance d'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 10 avril 2025, laissant un délai de 21 jours aux entreprises pour déposer leur proposition. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Trois addendas ont été émis :

- Addenda 1 26 mars 2025 : Réponses aux questions ;
- Addenda 2 01 avril 2025 : Réponses aux questions;
- Addenda 3 -- 03 avril 2025 : Réponses aux questions.

Le projet comprend notamment les services professionnels en architecture de paysage, ayant une spécialisation en conception d'aire de jeux, complétés par une équipe en

ingénierie, si nécessaire, afin de réaliser le réaménagement complet du parc Olympia.

Le comité de sélection relatif à l'appel d'offres SP-2025-06 lancé par l'arrondissement s'est tenu le 15 avril 2025. Parmi les cinq soumissions réceptionnées, la soumission de la firme HETA n'a pas atteint la note minimale de passage de 70%.

Le comité recommande que le contrat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu la note finale la plus élevée (combinant la note intérimaire et le prix), soit à la firme GMAD, pour un montant du contrat de 98 878,50 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

La plus basse soumission conforme est celle de GMAD, pour un montant du contrat de 98 878,50 \$ taxes incluses.

Le tableau des résultats des soumissions joint résume la liste des soumissionnaires et le pointage final obtenu.

Soumissions reçues	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autres (10 % contingences) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
GMAD	74,9	11,11	98 878,50 \$	9 887,85 \$	108 766,35 \$
Conception Paysage	71,8	8,81	121 246,89 \$	12 124,68 \$	133 371,57 \$
WAA Montréal inc.	77,5	5,81	193 479,93 \$	19 347,99 \$	212 827,92 \$
Turquoise Design inc.	78,9	5,50	207 144,71 \$	20 714,47 \$	227 859,18 \$
HETA	62,8	n/a	n/a		
Dernière estimation réalisée 112 613,41 \$ 11 261,34 \$					123 874,75 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					
(l'adjudicataire – l'estimation)					(15 108,40 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100)					-12,19 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est 108 766,35 \$, taxes incluses. La dépense totale du contrat inclut le contrat du professionnel (98 878,50 \$ taxes incluses) ainsi qu'un montant de 9 887,85 \$ taxes incluses pour des contingences (10 %).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le Budget participatif 2.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le mandat faisant l'objet de ce sommaire n'est pas accordé, les travaux

au parc Olympia seront annulés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape du projet, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases	Description	Dates
Phase 1	a) Octroi du contrat de services professionnels	Avril 2025
	b) Démarrage du projet	Avril 2025
Phase 2	a) Conception	Avril-Mai2025
Phase 3	a) Acquisition de modules de jeux · Devis technique pour l'appel d'offres (avancement	Juin 2025 Juillet -Août 2025 Août 2025
	50%) • Devis technique pour l'appel d'offres (avancement 90%)	Septembre-Octobre 2025
	 Devis technique et plans de localisation des aires de jeux pour l'appel d'offres finaux 	Novembre 2025
	 Période d'appel d'offres – Acquisition et installation d'équipement de jeux avec le service de l'approvisionnement 	Décembre 2025
	 Comité de sélection du contrat d'achat d'équipement de modules de jeux Octroi du contrat d'achat d'équipement de module de jeux au Conseil d'arrondissement b) Réaménagement du parc 	Juillet 2025 Été 2025 Été-Automne 2025
	 Documents d'appel d'offres (avancement 50%) Documents d'appel d'offres (avancement 50%) Demande de CA a) Documents d'appel d'offres finaux des travaux Période d'appel d'offres – travaux Octroi du contrat de construction du conseil d'arrondissement 	Septembre 2025 Fin septembre-Octobre 2025 Octobre 2025
Phase 4	Période des travaux a) Démolition 2025 b) Construction 2025- 2026	Novembre 2025 2025-2026
Phase 5	Fin des travaux garanties	Novembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTSADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des servic	ces administratifs (Ghizl	ane KOULILA)
Autre intervenant et sens de l'interve	ntion	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-04-16

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samia HACHOUR architecte paysagiste

Stefan KOPCZYNSKI chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques



IDENTIFICATION Dossier # :1259916004

Unité administrative Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction responsable :

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet:

Octroyer un contrat avec l'organisme Vertcité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2028 au coût total de 421 286,80 \$, taxes incluses – Appel d'offres sur invitation SP-2025-08 (deux soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Écoquartier est un programme créé en 1995 par la Ville de Montréal. La responsabilité en a été transférée aux arrondissements en 2002 lors de la fusion municipale. En 2006, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a procédé à un remaniement du programme Écoquartier visant à simplifier et à recentrer la mission du programme, de façon à fournir aux citoyens des outils efficaces en matière d'environnement et à soutenir l'arrondissement dans l'atteinte de ses objectifs. En 2014, dans le cadre de la révision des priorités de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, notamment en matière de développement durable, une mise à jour du Programme Écoquartier s'est avérée nécessaire. De plus, avec cette préoccupation grandissante pour le développement durable dans la mission du programme, il est prévu d'y intégrer les sphères sociale, économique et environnementale qui en sont des composantes indissociables.

Afin de mener à bien le programme, trois directions de l'arrondissement travailleront en collaboration avec l'organisme mandataire : la Direction de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises, la Direction des travaux publics et la Direction de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 290205 Octroyer un contrat avec l'organisme Vertcité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée de 3 ans se terminant le 31 août 2022 au coût total de 309 935,81 \$, taxes incluses - A/O 19-17701 (deux soumissionnaires) – GDD 1193903013 CA18 290215 Autoriser le renouvellement du contrat 15-14359 avec l'organisme «VertCité (CRABE)» pour une durée d'un an soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 au montant total de 106 181,71 \$, taxes incluses, imputé à même le budget d'opération - GDD 1183903010

CA15 290191 - Approbation d'un contrat avec l'organisme «VertCité (CRABE)» d'une durée de 3 ans, se terminant le 31 août 2018 - Octroi d'un contrat total de 318 545,14 \$ (taxes incluses), pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Contrat numéro 15-14359) - GDD 1153050005

DESCRIPTION

Le programme Écoquartier offre un service aux citoyens, basé sur l'action locale qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. Le programme Écoquartier est un des moyens dont dispose l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans son effort de mobilisation des citoyens, de réduction des matières résiduelles, de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur. L'arrondissement confie, par une entente de partenariat et l'octroi d'une contribution financière, à un organisme communautaire voué à l'environnement, la responsabilité de la gestion du programme Écoquartier sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La contribution financière octroyée à l'organisme lui permet de développer les activités de sensibilisation nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'arrondissement. Le programme

Écoquartier continue à jouer un rôle déterminant concernant la sensibilisation au développement durable auprès des citoyens.

Les responsabilités se partagent de la façon suivante : le partenaire du milieu communautaire est responsable de la sensibilisation au développement durable de toute la population. La Direction des travaux publics a la responsabilité d'établir les priorités d'intervention en matière de sensibilisation aux différentes collectes sur lesquelles le partenaire devra concentrer ses efforts chaque année. De plus, elle doit assurer l'application du contrat signé avec le partenaire, le suivi du plan d'action, l'évaluation du partenaire et le renouvellement du contrat. La Direction d'arrondissement est responsable de l'harmonisation des communications, dans le respect des normes graphiques et de diffusion de l'information du programme Écoquartier comme prévu dans le protocole de communication publique.

Le contrat est d'une durée de trois (3) ans soit du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028. L'Arrondissement se réserve l'option de renouveler pour un (1) an et ce, pendant deux (2) années successives.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres sur invitation a été lancé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro le 26 mars 2025 et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 avril 2025.

La demande de prix a été envoyées à plusieurs OBNLs, conformément à l'article 573.3de la Loi sur les cités et villes:

<u>573.3.</u> Les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat:

1° d'approvisionnement ou à un contrat pour la fourniture de services pour lequel un tarif est fixé ou approuvé par le gouvernement du Canada ou du Québec ou par un de ses ministres ou organismes;

2° d'assurance, d'approvisionnement ou à un contrat pour la fourniture de services qui est conclu soit avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (<u>chapitre A-2.1</u>), soit avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics qui vise les municipalités;

2.1° qui est conclu avec un organisme à but non lucratif et qui est un contrat d'assurance ou un contrat pour la fourniture de services autres que ceux énumérés au paragraphe 2.3° ou que ceux en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles;

La demande a été faite auprès quatre (4) organismes. Deux (2) soumissionnaires ont déposés des prix et un (1) organisme s'était désisté.

Les résultats sont les suivants:

Soumissions conformes	Prix (avant taxes)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
VertCité (CRABE)	366 416,00 \$		421 286,80 \$
Ville en Vert	736 345,99 \$		846 613,80 \$
Estimation externe	347 901,71 \$		400 000,00 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues	01		
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			633 950,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	ĵ.		
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			50,48%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute – la plus basse)	Ref.		425 327,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)	42 2	,	100,96%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme – estimation des professionnels)			21 286,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	j i		
((la plus basse conforme - estimation des professionnels)/estimation x 1	100)		5,32%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Suite à la vérification et à l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Vertcité (CRABE), plus bas soumissionnaire conforme. Le présent appel d'offres est assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de 421 286,80 \$, taxes incluses est payable à même le code d'imputation suivant et réparti comme suit: 2420 0010000 303121 07165 54590 000000 000000 0000000

Du 1er juillet au 31 décembre 2025

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
59 273,50 \$	62 229,77 \$	68 149,71 \$

Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
120 325,00 \$	126 326,21 \$	138 343,67 \$

Du 1er janvier au 31 décembre 2027

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
123 934,50 \$	130 115,73 \$	142 493,69 \$

Du 1er janvier au 30 juin 2028

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes	
62 883,00 \$	66 019,29 \$	72 299,73 \$	

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme Écoquartier de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro vise à soutenir des projets citoyens et à encourager des pratiques qui améliorent la qualité du milieu de vie et de l'environnement dans une perspective de développement durable. Par l'octroi d'une aide financière, ce programme servira à financer les activités de sensibilisation, de mobilisation et d'information en matière d'une saine gestion des matières résiduelles, de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur présentées par l'organisme gestionnaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les normes graphiques et de diffusion de l'information du programme Écoquartier prévues dans le protocole de communication publique émis par la Direction de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2025-07-01 Fin: 2028-06-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

Nickolas GAGNON chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

Stéphane BEAUDOIN directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1256936009

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Direction du

développement du territoire et études techniques , Division de

l'ingénierie et des infrastructures

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Octroyer quatre contrats de services professionnels aux firmes

ADHOC + Hélio Araujo + GBI, NIPPAYSAGE + Eurêka

Environnement, Pelletier de Fontenay + Enclume + Nouveaux Voisins + LN Paysage et WAA Montréal en collaboration avec Ponton Guillo, finalistes de la première étape du concours

d'architecture de paysage pluridisciplinaire relatif à

l'aménagement de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 160 965 \$ et autoriser une affectation de Surplus de 160 965 \$ taxes incluses - Appel

de propositions SP-2025-06 (13 candidatures).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a lancé un concours visant l'aménagement d'une nouvelle place publique d'une superficie d'environ 11 000 mètres carrés. Le site choisi pour la réalisation de ce projet se trouve à proximité du nouveau complexe aquatique (CAPR) dont la livraison est prévue pour l'été 2026.

L'appel à propositions de la première étape du concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour l'aménagement de la place publique s'est déroulé du 5 décembre 2024 au 25 février 2025. Treize (13) propositions ont été reçues par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Elles ont été toutes déclarées conformes et ont été soumises au jury pour analyse et choix des quatre (4) finalistes.

L'objectif de ce dossier est d'attribuer des contrats aux quatre finalistes choisis pour approfondir leur proposition d'aménagement afin de designer un (1) lauréat.

Dominique Jacob, le directeur de l'arrondissement, sera la personne en charge de signer ces contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0111 - Accorder un contrat à la firme Fahey et associés pour l'acquisition de services professionnels relatifs à l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT) de la future place publique de l'arrondissement de L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 94 538,21 \$ (contrat : 82 207,13 \$, contingences : 12 331,07 \$), taxes incluses et affecter un montant total de 94 538,21 \$, taxes incluses au Surplus - Appel d'offres sur invitation SP-2024-11 - 1 soumissionnaire

CA24 29 0113 - Adopter une résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de

services professionnels au lauréat du concours de design visant l'aménagement de la future place publique adjacente au complexe aquatique et récréatif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CA24 29 0144 - Autoriser une dépense totale de 71 744,40 \$, à savoir 59 787 \$, taxes incluses pour le contrat et 11 957,40 \$ taxes incluses pour les contingences. Octroyer à la firme Véronique Rioux design industriel un contrat pour l'acquisition de services professionnels d'un conseiller en coordination de concours afin d'organiser un concours d'architecture de paysage relatif à l'aménagement de la future place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une affectation aux Surplus de 71 744,40 \$ taxes incluses du budget d'arrondissement - Appel d'offres sur invitation SP-2024-13 - 3 soumissionnaires

CA24 29 0314 - Autoriser le lancement du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage en deux étapes visant l'aménagement de la place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CA25 29 0005 - Autoriser une dépense totale de 21 219,79 \$, taxes incluses, soit 17 683,16 \$, taxes incluses pour le contrat, et 3 536,63 \$, taxes incluses pour les contingences (20%). Octroyer à la firme Macogep un contrat pour les services d'un économiste en construction pour la future Place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission de 17 683,16 \$, taxes incluses, et affecter un montant total de 21 219,79 \$, taxes incluses, à même le budget du Surplus de l'arrondissement - Appel d'offres sur invitation SP-2024-23 (3 soumissionnaires).

CA25 29 0006 - Autoriser une dépense globale de 36 000,00 \$, taxes incluses, pour six (6) membres du jury nommés pour le choix des lauréats du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage visant l'aménagement de la Place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et affecter un montant total de 36 000,00 \$, taxes incluses, à même le budget Surplus de l'arrondissement

DESCRIPTION

Le concours du projet de design pluridisciplinaire est présenté en deux principales étapes : la première étant sur proposition et la seconde sur prestation préparée par un nombre maximum de quatre (4) finalistes sélectionnés par un jury constitué de designers, d'architectes paysagistes et d'ingénieurs.

Les étapes principales du concours se détaillent comme suit :

• Étape 1 : Appel de propositions

Tous les concurrents sont invités à soumettre leur proposition comme décrit à l'article 6.1 du règlement du concours :

- Présentation, dépôt et évaluation de la proposition. Le dossier doit présenter une idée d'ensemble traduisant la vision et la mission du projet suivant les objectifs du concours définis à l'article 1.2 du règlement de concours;
- Le Jury retiendra un maximum de quatre (4) propositions. En préparation de la seconde étape, les Finalistes devront participer à une rencontre d'information individuelle obligatoire avec la Ville.

La première étape est non rémunérée.

• Étape 2 : Prestation

Les Finalistes sont invités à approfondir leur idée et à présenter leur prestation, qui consiste en un concept/esquisse, comme décrit à l'article 6.2 du règlement du concours :

- Présentation, dépôt et évaluation de la prestation.
- Les Finalistes présenteront leur prestation au Jury devant public. Au terme de cette étape, le Jury choisit et recommande à la Ville un (1) Lauréat.

Cette étape est rémunérée suivant les conditions précisées à l'article 5.2 du règlement.

Les finalistes retenus à l'étape 1 du concours sont :

- 1. ADHOC + Hélio Araujo + GBI
- 2. NIPPAYSAGE + Eurêka Environnement
- 3. Pelletier de Fontenay + Enclume + Nouveaux Voisins + LN Paysage
- 4. WAA Montréal en collaboration avec Ponton Guillot

JUSTIFICATION

Quatre (4) finalistes ont été sélectionnés par le Jury sur la base de leurs propositions afin de passer à l'étape 2 du concours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns honoraires ou indemnités ne sont versés à l'étape 1 du concours. Néanmoins à l'étape 2, les Finalistes ayant présenté une prestation déclarée conforme au règlement du concours recevront la somme forfaitaire de 40 241,25, taxes incluses, à la réception d'une facture à cette fin et une fois le contrat signé, chacun s'engage à respecter les conditions du contrat pour la réalisation du projet.

La dépense totale requise pour les quatre (4) Finalistes s'élevant à 160 965 \$, taxes incluses, sera imputée du Surplus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation d'octroyer les contrats aux finalistes aurait un impact négatif sur la capacité de l'arrondissement à réaliser l'aménagement de la place publique

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tout Concurrent et Finaliste doit s'abstenir d'entreprendre toute démarche personnelle auprès des élus, des responsables de la Ville, du comité technique et des membres du Jury au sujet du concours et du projet qui en fait l'objet et vice versa.

Conformément au RGC joint à l'annexe A, durant le processus de concours, il est interdit aux Concurrents et aux Finalistes ou à toute personne qui agit aux fins de ces derniers de communiquer avec une autre personne que le conseiller professionnel au sujet du Concours. De plus, il est interdit aux Concurrents et aux Finalistes ou à toute personne qui agit aux fins de ces derniers de chercher à influencer le Conseiller professionnel dans les communications avec celui-ci. Le Concurrent et le Finaliste peuvent toutefois communiquer avec le Bureau de l'inspecteur général ou du contrôleur général au sujet du comportement du conseiller professionnel ou de l'intégrité du processus du concours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier en date d'aujourd'hui le 28 avril 2025 est résumé dans le tableau ci-dessous

Étape 1/Proposition	Date
Lancement du concours	5 décembre 2024
Période de réception des questions	5 décembre 2024 au 6 février 2025
Date limite pour la publication des réponses aux questions par addenda	12 février 2025
Dépôt des propositions	25 février 2025, 11 h 00 am, heure locale
Tenue du Jury no.1	02 avril 2025
Communication aux Finalistes concernés de la sélection de leur proposition	25 avril 2025
Transmission des commentaires du Jury aux Finalistes	02 mai 2025
Annonce des Finalistes	06 mai 2025
Étape 2/Prestation	Date
Rencontre d'information obligatoire pour les Finalistes	29 mai 2025
Période de réception des questions	Jusqu'au 22 août 2025
Date limite pour la publication des réponses aux questions par addenda	28 août 2015
Dépôt des prestations	11 septembre 2025, 11 h 00 am, heure locale
Travaux du comité technique	Du 15 septembre au 15 octobre 2025
Transmission du rapport du comité technique au Finalistes et au Jury	16 octobre 2025
Audition publique des Finalistes	04 novembre 2025
Tenue du jury no. 2	05 novembre 2025
Annonce du Lauréat	1er trimestre 2026
Octroi estimé du contrat au Lauréat par l'instance compétente de la Ville	1er trimestre 2026

ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro, Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samia HACHOUR architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le: 2025-04-28

Stefan KOPCZYNSKI chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques



IDENTIFICATION Dossier # :1255000001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des

sports et du plein air

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adopter l'entente d'échange de services et d'installations entre

l'Arrondissement Pierrefonds-Roxboro et le Cégep Gérald-Godin

entre le 1er mai 2025 et 31 mai 2026

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est à la recherche de plateaux sportifs intérieurs pour desservir ses citoyens et ses organismes sportifs locaux. Le Cégep Gérald-Godin est à la recherche de plateaux sportifs extérieurs afin de desservir ses étudiants pour ses programmes sports-étude. L'échange de plateaux sportifs est une solution idéale afin de partager nos installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ne s'applique pas

DESCRIPTION

Utilisation gratuite des installations et locaux de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, plus précisément les terrains sportifs, les espaces publics et les centres communautaires. Utilisation gratuite des installations et locaux du Cégep, plus précisément le gymnases, classes et salles dédiées ainsi que des services et programmes en lien avec la mission de la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement Social (DCSLDS)

JUSTIFICATION

Les plages horaires seront définies annuellement, selon les besoins des deux parties, de la disponibilité des installations et ou des services et programmes disponibles;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette convention va bénéficier nos organismes partenaires locaux par l'ajout de plateaux sportifs afin bonifier leur programmation ainsi que l'offre de servie à nos citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation de ce dossier, la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social complétera les actions afin de mettre en place l'échange des installations selon les besoins identifiés avec le Cégep Gérald-Godin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION			
Intervenant et sens de l'intervent	ion		
Autre intervenant et sens de l'inte	ervention		
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-04-16	
Ranhael OUILICOT	lay-Sun RICHARD	lav-Sun RICHARD	

Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.

Agent de développement

arrondissements



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

Dossier # :1258258001 IDENTIFICATION

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

droits et

responsabilités:

Charte montréalaise des Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir,

d'activité physique et de sport de qualité, répartis

équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de

vie

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la

Copropriété Les Bois de Pierrefonds accorde à la Ville de

Montréal, agissant par l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un droit d'usufruit et de servitude à des fins de parc, pour une durée de 30 ans, sans considération monétaire, sur trois

emplacements désignés comme étant des parties des lots 1 902

493, 1 902 498 et 4 147 888 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Montréal, et; autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer l'acte d'usufruit et de servitude au

nom de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (l'«Arrondissement») souhaite offrir à tous les citoyens des parcs et espaces verts agréables, sécuritaires et accessibles. Un acte d'usufruit et de servitude a été fait en 1992, pour une durée de trente (30) ans, pour trois (3) emplacements (parcs Bonny, Alphonse-Desjardins et des Coopérants). Cet acte est venu à échéance le 24 septembre 2022. L'Arrondissement souhaite obtenir un nouveau droit d'usufruit et de servitude pour ces trois mêmes emplacements, afin d'avoir la possibilité d'améliorer ces emplacements dans le futur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'Arrondissement souhaite avoir la possibilité de réaménager les trois (3) mêmes emplacements à des fins de parc et de terrain de jeux au bénéfice du public en général. Les trois emplacements en question sont maintenant connus et désignés comme étant des parties des lots numéros 1 902 493, 1 902 498 et 4 147 888 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les assiettes d'usufruit et de servitude de passage affectant chacun des trois emplacements sont plus amplement montées et désignées sur les plans et descriptions techniques préparés

par Louis Daoust, arpenteur-géomètre, le 1^{er} octobre 2024, sous les numéros 6576, 6577 et 6578 de ses minutes.

Les trois (3) emplacements en question sont des parties communes de la copropriété divise horizontale administrée par le Syndicat de la Copropriété Les Bois de Pierrefonds. Le syndicat de copropriété est composé des trois (3) organismes copropriétaires suivants, soit Coopérative d'habitation Village Cloverdale, Domaine de Parc Cloverdale et Résidences Omega.

Le présent sommaire décisionnel vise à soumettre pour approbation un projet d'acte préparé par Me Patrick Fluet, notaire, par lequel le Syndicat de la Copropriété Les Bois de Pierrefonds accorde à la Ville, sans considération monétaire, un droit d'usufruit à des fins de parcs et de terrains de jeux pour le bénéfice du public en général, avec une servitude réelle de passage permettant d'accéder auxdits parcs et terrains de jeux à partir de la voie publique, sur des parties des lots numéros 1 902 493, 1 902 498 et 4 147 888 du cadastre du Québec, pour une durée de 30 ans, le tout aux frais de la Ville et suivant les termes et conditions prévus audit acte (le « Projet d'acte d'usufruit »).

Le Syndicat de la Copropriété Les Bois de Pierrefonds de même que les organismes Coopérative d'habitation Village Cloverdale, Domaine de Parc Cloverdale et Résidences Omega ont tous adopté une résolution approuvant le Projet d'acte d'usufruit.

Il est à noter que le réaménagement des emplacements se fera par l'Arrondissement en fonction de la disponibilité budgétaire.

JUSTIFICATION

Ce dossier décisionnel est soumis, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'usufruit et la servitude sont consentis à la Ville sans considération monétaire.
- L'ensemble des intervenants est en faveur de l'acquisition de ces droits réels immobiliers sur les emplacements mentionnés.
- Deux emplacements ont des modules de jeux désuets qui sont à remplacer. Afin de procéder à ces remplacements et réaménagements, l'Arrondissement doit obtenir des droits réels immobiliers.
- Après discussion et analyse avec le Service des affaires juridiques de la Ville, il fut déterminé que l'usufruit et la servitude sont en l'occurrence les droits réels à privilégier pour répondre aux besoins de l'Arrondissement et à la volonté des parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun coût n'est associé au Projet d'acte d'usufruit.

L'aménagement ultérieur des parcs et terrains de jeux ainsi que des passages et accès sera à la charge et aux frais de l'Arrondissement, selon la disponibilité budgétaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le Projet d'acte d'usufruit n'est pas signé, l'Arrondissement ne pourra pas réaménager les emplacements en question. L'Arrondissement pourrait ainsi perdre des opportunités de subventions et cela pourrait nuire au bien-être et à la qualité de vie des milliers de résidents vivant dans le quartier Cloverdale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication publique concernant la signature du Projet d'acte d'usufruit. Il y aura des opérations de communications lorsque le réaménagement des parcs sera réalisé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La prochaine étape sera de convoquer le représentant du Syndicat de la Copropriété Les Bois de Pierrefonds au bureau de l'Arrondissement afin de signer le Projet d'acte d'usufruit avec le représentant de l'Arrondissement, le secrétaire d'arrondissement, Me Jean-François Gauthier, devant le notaire instrumentant, Me Patrick Fluet. La date de signature sera déterminée en fonction des disponibilités de chacun dans les prochaines semaines. L'acte sera ensuite publié au registre foncier par le notaire instrumentant, afin d'assurer l'opposabilité des droits de la Ville aux tiers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION Intervenant et sens de l'intervention Document(s) juridique(s) visé(s): Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET) Autre intervenant et sens de l'intervention Parties prenantes Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ARCHAMBAULT conseiller(ere) en planification

Jean-François DULIÈPRE directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.

Le: 2025-04-15

arrondissements

ENDOSSÉ PAR



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

Dossier #:1252155014 IDENTIFICATION

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Bureau du directeur

d'arrondissement, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement,

> madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, à participer au déjeuner-bénéfice annuel de la Fondation des CLSC du Lac-Saint-Louis et de Pierrefonds qui se tiendra le mercredi 21 mai 2025 à la Brasserie Le Manoir, 600, boul. Saint-Jean à Pointe-Claire et autoriser pour ce faire, une dépense totale de 120 \$

taxes incluses (30 \$ le billet taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation des CLSC du Lac-Saint-Louis et de Pierrefonds organise un déjeuner-bénéfice annuel qui se tiendra le mercredi 21 mai 2025 (entre 7 h à 9 h 30) à la Brasserie Le Manoir, 600, boul. Saint-Jean à Pointe-Claire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement désirent participer à ce déjeuner-bénéfice. Quatre membres du conseil d'arrondissement participeront. Le coût de chaque billet est de 30 \$, taxes incluses. La dépense totale sera de 120 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense de 120,00 \$ soit imputée au poste budgétaire suivant: 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro, Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2. Pierrefonds-Roxboro

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique JACOB

ENDOSSÉ PAR

Le: 2025-04-28

Lyne LABELLE Secrétaire de direction - Directeur de premier Directeur d'arrondissement

niveau



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1258388004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des

ressources financières matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Reddition financière pour la période du 22 février au 28 mars 2025

concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 au 28 février 2025.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires, (directeurs, chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de mars.

Rapport couvrant la période du 22 février au 28 mars 2025 qui totalise la somme de 1 246 428.11 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les dépenses par imputations directes inclus dans la période de mars pour un montant de 214 312.85\$ et en plus les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 28 février 2025 pour un montant de 6 786.54\$. Totalisant 221 099.39\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTSADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention)
Parties prenantes	
Lecture :	
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2025-04-17
Andre BASTIEN agent(e) comptable analyste	Gaétan BRUNET C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2 directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

Dossier #:1255300002 IDENTIFICATION

Unité administrative

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Direction du

développement du territoire et études techniques, Division de responsable:

l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Statuer une demande de dérogation mineure 3003520615 pour la

> propriété située au 4348, rue Thorndale, lot 1 072 530, ayant pour objet le remplacement d'une clôture en maille de chaîne en

cour avant dont la hauteur dépasse celle autorisée.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de pouvoir installer une clôture en maille de chaîne en cour avant d'une hauteur de 1,80 m située au 4348, rue Thorndale, lot 1 072 530.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003520615 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour un bâtiment communautaire situé au 4348, rue Thorndale, lot 1 072 530:

• une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 1,80 m en cour avant au lieu du maximum autorisé de 1,20 m selon l'article 285 du règlement de zonage CA29 0040.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 9 avril

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que l'application de l'article 285 du Règlement de zonage (CA29 0040) cause un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la dérogation mineure visant à permettre une clôture en maille de chaine d'une hauteur de 1,80 m en cour avant au lieu du maximum autorisé de 1,20 m.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 9 avril 2025

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL

Le: 2025-04-15

ENDOSSÉ PAR

Annie LAFERRIÈRE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1254991008

Unité administrative

responsable:

 $\label{lem:condition} \mbox{Arrondissement Pierrefonds-Roxboro} \ , \ \mbox{Direction de la culture_des}$

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Ordonnance - Autorisation pour la tenue du marché public

Pierrefonds sur la terrasse de la Bibliothèque de

Pierrefonds, 13555, boulevard de Pierrefonds les 14 juin, 12 juillet,

2 août et 13 septembre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du marché public Pierrefonds à VertCité pour la saison 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1244991006 - CA24 29 0118- QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA24 29 0118 l'autorisation de la tenue d'un marché public sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, située au 13 555, boulevard de Pierrefonds, les 8 et 9 juin 2024 et les 5 et 6 octobre 2024, de 9 h à 16 h, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

L'Arrondissement organisera les marchés publics les 14 juin, 12 juillet, 2 août et 13 septembre 2025, entre 9 h et 10 h pour son installation et de 10 h à 15 h pour la vente au public. Le marché aura lieu sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, situé au 13555, boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds. Des producteurs et artisans seront invités à y tenir un kiosque afin d'y vendre leurs produits.

La tenue du marché nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

La tenue des Marchés publics Pierrefonds améliore l'accès à des fruits et légumes frais aux citoyens du quartier. Le Marché public Pierrefonds se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

MONTRÉAL 2030

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, [des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.»

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2025-04-08

Anna VALENTE conseillère en développement communautaie

Louise ZAMPINI chef(fe) de division - culture, bibliotheque et developpement social - arrondissement Jean-François DULIÈPRE directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1254991009

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Ordonnance - Autorisation pour la tenue du marché solidaire,

chaque jeudi, pendant la période du 3 juillet au 16 octobre 2025 et ce, au parc À-Ma-Baie situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, 9665, boulevard Gouin Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du Marché solidaire à Corbeille de pain Lac St-Louis pour la saison 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1244991005- CA24 29 0119- QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA24 29 0119 l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9 665, boulevard Gouin Ouest, les jeudis de 15 h à 18 h, du 4 juillet au 17 octobre 2024, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

L'Arrondissement organisera le marché solidaire À-Ma-Baie pour la période du 3 juillet au 16 octobre 2025, les jeudis entre 13 h et 15 h pour son installation et de 15 h à 18 h pour la vente au public.

Le marché solidaire À-Ma-Baie sera situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson (Offrant uniquement des fruits et légumes frais et majoritairement locaux, le marché solidaire À-Ma-Baie sera opéré par l'organisme Corbeille de pain Lac St-Louis reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL. Le concept vise à offrir un juste prix des produits, par un équilibre entre le montant offert à l'agriculteur, le montant nécessaire à la logistique du marché et le prix de vente offert aux consommateurs. Ainsi, ce marché fonctionnera sous le principe de « Payez ce que vous pouvez ». Ce faisant, un prix suggéré sera affiché pour chaque item et le citoyen ou la citoyenne pourra choisir de débourser le montant qu'il ou elle est en mesure de payer.

La tenue du marché solidaire À-Ma-Baie nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

Un modèle innovant de marché public, issu de mobilisation communautaire et citoyenne, afin d'améliorer l'accès à des fruits et légumes frais et à juste prix aux citoyens et citoyennes du quartier. Le marché solidaire À-Ma-Baie se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres

pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

MONTRÉAL 2030

Contribution : 'Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle'.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE conseillère en développement communautaie

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-04-08

Louise ZAMPINI chef(fe) de division - culture, bibliotheque et

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements



IDENTIFICATION

Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

Dossier #:1256967003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels
CONTENU	
CONTEXTE	
VALIDATION	
Intervenant et sens de l'i	ntervention
Autre intervenant et sens	de l'intervention
Parties prenantes	
Lecture :	

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE analyste de dossiers



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1256967003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Conseil d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de

règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de

services professionnels

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du 3 février dernier, le conseil d'arrondissement adoptait le projet de règlement CA29 0001-14 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'introduire un chapitre relatif à l'urbanisme concernant certaines demandes assujetties à un PIIA. Par ce règlement, le paragraphe 1 l'article 15 a également été modifié afin que la délégation de pouvoir accordée au directeur de l'arrondissement concernant la valeur de l'octroi d'un contrat soit inférieure au seuil fixé par le gouvernement du Québec et prévu au Règlement décrétant des seuils, plafonds et délais applicables lors de l'octroi de certains contrats municipaux (chapitre C-19, r.5).

Toutefois, nous avons omis de modifier également le paragraphe 1 de l'article 17 de ce règlement qui prévoit une délégation au directeur de l'arrondissement pour l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels.

Par conséquent, nous proposons que le paragraphe 1 de l'article 17 soit modifié comme l'a été le paragraphe 1 de l'article 15 afin d'être harmonisé au seuil d'appels d'offres publics fixé annuellement par le gouvernement du Québec.

Actuellement, ce seuil est fixé à 133 800 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

VALIDATION

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 7 avril 2025

Adoption du règlement: 5 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIBATION.
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
Technicienne - Greffe et archives

Jean-Francois GAUTHIER

Le: 2025-03-20

Jean-Francois GAUTHIER secretaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1259141003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du

développement du territoire et études techniques , Division de

l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement CA29

0040-69 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'assurer la concordance au Règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et développement de l'Agglomération

de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 novembre 2024, le conseil d'agglomération de l'Agglomération de Montréal adoptait le Règlement RCG14 029-6 modifiant le schéma d'aménagement révisé et de développement de l'agglomération, afin, notamment, de retirer l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables et d'intégrer le Réseau express métropolitain et les aires TOD correspondantes. Le présent règlement vise ainsi à modifier le Règlement de zonage (CA29 0040) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro afin d'assurer la concordance et la conformité du règlement aux objectifs et dispositions modifiés du schéma de l'Agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1233422002 - Résolution CG24 0687 de l'Agglomération de Montréal : 21 novembre 2024

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'intégrer les changements apportés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme visant le contenu du Schéma, de retirer l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables, d'intégrer le Réseau express métropolitain et les aires TOD correspondantes, et d'apporter des changements aux grandes affectations du territoire.

DESCRIPTION

Le schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal a été modifié suivant l'entrée en vigueur du règlement RCG 14-029-6 le 16 janvier 2025. Selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 58), les arrondissements de la Ville de Montréal et les villes liées de l'agglomération ont un délai de six mois pour adopter un règlement de concordance aux dispositions amendées du schéma.

Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, la reconnaissance du REM apporte la nécessité, par concordance, de modifier certains paramètres de certaines zones et grilles de spécifications de son règlement de zonage CA29 0040.

Également, dans un soucis d'uniformité et de conformité du contenu entre le schéma et le règlement de zonage, l'arrondissement juge opportun, par le présent règlement, de retirer

certaines mesures devenues inopérantes en matière de littoral, rive et plaine inondable.

Reconnaissance du REM et hausse des densités résidentielles parmi les aires TOD Dans un premier temps, l'objet du règlement RCG 14-029-6 visait, notamment, à reconnaître le Réseau express métropolitain parmi les objectifs et dispositions de planification du schéma. Ces modifications ont eu pour incidence de modifier les densités résidentielles minimales exigées parmi les aires TOD associées au REM.

Pour l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, ces ajustements ont ainsi haussé les densités résidentielles exigées parmi les deux aires TOD de son territoire, soient les stations REM de Pierrefonds-Roxboro et de Sunnybrooke. Pour celles-ci, une densité résidentielle brute rehaussée de 40 logements/hectare à 60 logements/hectare a ainsi été mise en oeuvre dans cette modification du schéma.

Plus précisément, ce rehaussement est effectif parmi les secteurs à construire ou à transformer du schéma (carte 33) et où est déjà autorisé l'usage résidentiel à la réglementation de l'arrondissement. Ceux-ci correspondent à la zone C-7-424-1 et à la zone C-7-443, ainsi qu'à une partie de la zone H1-8-452 et à une partie de la zone C-8-474 du plan de zonage du règlement CA29 0040 de l'arrondissement.

Puisque les catégories d'habitation autorisée et les paramètres du cadre bâti associés à

l'usage résidentiel parmi ces zones et parties de zones ne permettent pas de rencontrer à l'heure actuelle les nouvelles exigences en matière de densité résidentielle, il s'avère essentiel de revoir ces dispositions, notamment en ce qui concernent hauteur minimale en nombre d'étages et le rapport plancher (C.O.S.).

Ainsi, le présent règlement vise à revoir les paramètres du cadre bâti pour les usages h3 (habitation multifamiliale) parmi les zones existantes C-7-424-1 et C-7-443, ainsi qu'à créer deux nouvelles zones, soient la zone H3-8-252-1 (intersection du boulevard Gouin ouest et de la rue Pierre-Lauzon), créée à partir de la zone H1-8-452, et la zone C-8-474-1 (intersection du boulevard Gouin Ouest et de la rue Alexander) créée à partir de la zone C-8-474-1.

Retrait de l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables

Le règlement modifiant le schéma d'aménagement a également eu pour objet de retirer les dispositions relatives à l'ancienne Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), qui a été abrogée par le Gouvernement du Québec en mars 2022. Les dispositions que visaient la Politique ont été intégrées parmi un nouveau régime réglementaire gouvernemental qui a désormais préséance sur le contenu des schémas d'aménagements et de la réglementation d'urbanisme des municipalités.

Ainsi, la présence d'articles réglementaires devenus inopérants dans le Règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement est source de confusion. En ce sens, l'arrondissement souhaite, en conformité avec le retrait de ces mesures du schéma suite au RCG 14-029-6, retirer également les définitions et normes associées à l'ancienne PPRLPI de son règlement de zonage.

JUSTIFICATION

Le projet vise à assurer la concordance au règlement RCG 14 029-6 en rehaussant les paramètres autorisés du cadre bâti parmi les zones correspondant aux secteurs à transformer parmi les aires TOD de l'arrondissement et où est déjà autorisé l'usage résidentiel. Ces changements sont nécessaires afin de répondre à la nouvelle densité résidentielle brute minimale exigée de 60 logements à l'hectare.

Le projet vise également à retirer la source de confusion qui aurait été maintenue en conservant des normes relatives à l'ancienne PPRLPI qui ne sont plus effectives selon le cadre règlement provincial qui a désormais préséance en la matière, en conformité avec le

S.O. **MONTRÉAL 2030** Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectifs 1, 7 et 19). IMPACT(S) MAJEUR(S) S.O. **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** S.O. **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** Avis de motion et adoption du projet de règlement : 5 mai 2025 Consultation publique: 20 mai 2025 Adoption du règlement : 2 juin 2025 CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS** Ce projet de règlement est conforme aux autres orientations et objectifs du Plan d'urbanisme ainsi que ceux du Schéma d'aménagement révisé de l'Agglomération de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. **VALIDATION** Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention Parties prenantes Lecture: **ENDOSSÉ PAR** RESPONSABLE DU DOSSIER Le: 2025-04-08

retrait de ces mêmes normes rendues inopérantes parmi le schéma d'aménagement révisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Stephane QUESNEL chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	Dossier # :1256967004
Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement CA29 0145-2 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 afin de modifier les montants à l'article 12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie »
CONTENU	
CONTEXTE	
l'ajout de l'article 13 b) (ne modification par rapport au projet de règlement quant à concernant les frais non remboursables pour l'étude préliminaire e à la réglementation d'urbanisme. Le règlement se trouve en sommaire addenda.
VALIDATION	
Intervenant et sens de l'i	ntervention
Autre intervenant et sens	s de l'intervention
Parties prenantes	
Lecture :	

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE analyste de dossiers



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1256967004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Conseil d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Règlement CA29 0145-2 modifiant le règlement CA29 0145 sur la

tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 afin de modifier les montants à l'article

12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie »

CONTENU

CONTEXTE

Un règlement de tarification est adopté chaque année pour l'exercice financier de l'année suivante. Le règlement des tarifs pour l'année 2025 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement le 4 novembre 2024.

La division ingénierie et infrastructures nous a demandé de modifier l'article 12 concernant les tarifs pour le sciage de bordure et l'élargissement d'entrée charretière puisque les nouveaux prix chargés sont connus du fournisseur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0297 - Adopter le règlement CA29 0145 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 et remplaçant le règlement CA29 0139.

CA25 29 0073 - Adopter le règlement CA29 0145-1 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 aux fins d'ajouter les dispositions relatives à la célébration d'une union civile ou d'un mariage.

DESCRIPTION

La division de l'Ingénierie a demandé la modification des montants et le remplacement de l'article 12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie » :

CHAPITRE 5

INGÉNIERIE

		Charge minimum de 210 \$ (plutôt 225 \$)
	1° coupe de bordure de béton, moins de <mark>3,85 m</mark> (plutôt 5,09 m)	<mark>42,50 \$</mark> le mètre linéaire (plutôt 43,60 \$)
		<mark>320 \$ l</mark> e mètre linéaire (plutôt 330 \$)

l	320 \$ le mètre linéaire (plutôt 390 \$)
4° réfection de bordure	430 \$ le mètre linéaire (plutôt
	500 \$)
6° trou dans une bordure, diamètre de 50 mm maximum	127,50 \$ l'unité (plutôt 135 \$)

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 7 avril 2025

Adoption du règlement : 5 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant	et sens	de	l'inter	ventior	ገ
-------------	---------	----	---------	---------	---

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2025-03-20

Rachel LECLAIR
Technicienne - Greffe et archives

Jean-Francois GAUTHIER secretaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2 directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1259141004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du

développement du territoire et études techniques , Division de

l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement CA29

0149 modifiant le Règlement de zonage CA29 0040, le Règlement

de lotissement CA29 0041 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération

de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 novembre 2024, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le règlement RCG14 029-7 modifiant le schéma d'aménagement révisé de l'agglomération de Montréal afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération.

Le présent règlement vise à modifier le règlement de zonage (CA29 0040), le règlement sur le lotissement (CA29 0041) et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (CA29 0042) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro afin d'assurer la concordance de ces règlements aux nouvelles dispositions introduites au schéma d'aménagement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1233422001 - Résolution CG24 0686 de l'Agglomération de Montréal : 18 novembre 2024

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération.

DESCRIPTION

Le schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal a été modifié suivant l'entrée en vigueur du règlement RCG 14-029-7 le 16 janvier 2025. Selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 58), les arrondissements de la Ville de Montréal et les villes liées de l'agglomération ont un délai de six mois pour adopter un règlement de concordance aux dispositions amendées du schéma.

Les modifications apportées par l'entrée en vigueur du règlement RCG 14-029-7 ont introduit des nouvelles dispositions relatives à la protection et préservation de milieux humides d'intérêt, basées sur une identification faite dans le cadre de la réalisation du Plan régional

de milieux humides et hydriques.

Plus précisément, la modification au schéma introduit des milieux humides d'intérêt à préserver ou à restaurer ainsi que d'aires de protection de 30 mètres autour de ces milieux. Elle a aussi permis de définir les paramètres et exigences visant la réalisation d'études de caractérisation de milieux humides, qui seront désormais requises lorsqu'il y a interventions à proximité d'un milieu humide d'intérêt et son aire de protection.

Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, les modifications réglementaires ainsi devenues essentielles par concordance suite aux modifications du schéma ont été établies comme suit .

Règlement de zonage

- Ajout des définitions relatives aux termes "étude de caractérisation" et "aire de protection" d'un milieu humide d'intérêt;
- Ajustement des mesures relatives aux espèces envahissantes, notamment à proximité d'un milieu humide d'intérêt;
- Ajout d'un nouvel article relatif aux clôtures à proximité des milieux humides d'intérêt;
- Ajout d'un nouveau chapitre 17.1 relativement aux milieux humides d'intérêt;
- Ajout des annexes H-1 sur la cartographie des milieux humides d'intérêt et H-2 sur le contenu et les exigences relatives aux études de caractérisation d'un milieu humide d'intérêt.

Règlement sur le lotissement CA29 0041

• Ajout de règles régissant et interdisant dans certains cas de lotir sur un terrain comprenant un milieu humide d'intérêt et à proximité.

Règlement sur les PIIA CA29 0042

- Ajout d'une nouvelle section relative à l'évaluation discrétionnaire des travaux autorisés parmi une aire de protection d'un milieu humide d'intérêt;
- Ajout de l'annexe B-1 sur la cartographie des milieux humides d'intérêt.

JUSTIFICATION

Le présent règlement modifiant trois des règlements d'urbanisme de l'arrondissement s'avère essentiel selon le principe de concordance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 58).

Les dispositions réglementaires relatives à la protection des milieux humides d'intérêt sur son territoire constituent également une opportunité importante pour la mise en oeuvre de la vision soutenue par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en matière de transition écologique et de résilience des territoires face aux changements climatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectifs 2, 19 et 20).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 5 mai 2025

Consultation publique : 20 mai 2025 Adoption du règlement : 2 juin 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme ainsi que ceux du Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'Agglomération de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervent	ion	
Autre intervenant et sens de l'inte	ervention	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-04-08
Mathieu G GAUDETTE	Stephane OUESNE	I

chef(fe) de division - urbanisme, permis et

inspections (arrondissement)

Conseiller en aménagement

Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques permis de déroger aux usages prévus à la Grille des spécifications de la zone C-6-371 incluse à l'annexe A du Règlement de zonage numéro CA29 0040 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal ainsi qu'aux articles suivants du règlement de zonage, en respectant les conditions prévues à la présente résolution :

1- Article 57, usages autorisés et prohibés par zone; Grille des spécifications C-6-371 : usage habitation multifamilial (h3)

2- Nombre d'étages : maximum 6 étages

3- Marge avant: minimum 7,5 mètres

4- Marge arrière : minimum 3 mètres

5- Marge latérale : minimum 3 mètres

6- Coefficient d'occupation du sol (COS): maximum 2,8

7- Coefficient d'emprise au sol (CES): maximum 0,5

- 8- Article 138, saillies du bâtiment principal autorisés dans une cour pour un usage principal du groupe « Habitation (h), un balcon doit être à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de terrain : distance minimale d'un (1) mètre d'une ligne de terrain.
- 9- Article 184, un accès au terrain ou une allée d'accès doit être situé à plus de 1 m d'une ligne latérale. Cette bande de 1 m doit être gazonnée ou autrement aménagée à l'aide de végétaux : végétalisation non requise.
- 10- Article 262, tous les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie « Habitation » doivent être recouverts à une proportion minimale de 80 % de maçonnerie: aucune proportion minimale.

SECTION IV

CONDITIONS DE RÉALISATION DU PROJET

4. La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

Le Bâtiment

- 5. L'implantation du bâtiment doit être conforme au plan projet d'implantation produit par l'arpenteur-géomètre Jean-Philippe Grondin, joint en annexe A du présent projet de résolution.
- 6. L'architecture du bâtiment doit être conforme au plan d'architecture signé et scellé par Gilla Geiger, architecte, joint en annexe B du présent projet de résolution.

Le stationnement

7. L'aire de stationnement intérieure doit offrir une case par unité de logement, sans qu'aucune ne soit aménagée en tandem et qu'au moins 50% des cases soient pré-cablées pour permettre l'installation de bornes de recharge électrique.

La gestion des matières résiduelles

- 8. À l'exception des jours de collecte, l'entreposage des matières résiduelles doit se faire dans des locaux conçus à ces fins, climatisés ou réfrigérés, situés à l'intérieur du bâtiment principal.
- 9. L'espace extérieur dédié au dépôt des matières résiduelles destinées à la collecte doit être aménagé conformément au plan joint en annexe B.
- 10. Le jour de la collecte, les bacs doivent être déposés à l'intérieur du périmètre dédié à cet effet en maintenant libre tout espace devant assurer la visibilité et l'accès à l'aire de stationnement intérieure.

L'aménagement paysager

- 11. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, un plan d'aménagement paysager signé par un architecte paysagiste doit être soumis et approuvé par la Direction Développement du territoire et études techniques.
- 12. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain.

SECTION V

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

13. La construction du bâtiment principal visé par la présente résolution n'est pas assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal, préalablement à la délivrance d'un permis de construction.

SECTION VI

DÉLAI DE RÉALISATION

- 14. Les travaux de construction visés par la présente résolution doivent débuter dans les vingtquatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de ladite résolution.
- 15. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les douze mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment.
- 16. En cas de non-respect du délai prévu à l'article 14, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION VII

GARANTIE FINANCIÈRE

17. Préalablement à l'émission du permis de construction requis pour réaliser les travaux exigés par la présente résolution, le requérant doit fournir une garantie financière sous forme de chèque certifié au montant de 20 000 \$.

Cette garantie reste en vigueur jusqu'à la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

SECTION VIII

DISPOSITIONS PÉNALES

9. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution, commet une infraction et

est passible de la pénalité prévue à l'article 24 du Règlement de zonage numéro CA29 0040 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « Plan projet d'implantation » produit par Jean-Philippe Grondin, arpenteurgéomètre.

ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « Plan d'architecture » produit par Gilla Geiger, architecte.

Signé par	Dominique JACOB	Le 2025-03-26 11:00
Signataire :		Dominique JACOB
	Pierrefo	directeur(trice) d'arr. (arr. > 60 000) onds-Roxboro, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

IDENTIFICATION Dossier #:1255453003

Unité administrative

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Direction du

développement du territoire et études techniques, Division de responsable:

l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Demande d'approbation d'une résolution, en vertu de l'article 93

> de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de six (6) étages sur le lot 1

171 290 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a reçu une demande d'autorisation visant un projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de six étages, situé à l'intersection des boulevards Gouin et des Sources, sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec.

La demande comporte des non-conformités qui seront traitées par la procédure prévue à la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2) - Projet de loi 31 (PL31).

Suite à l'adoption de cette loi et en vertu du règlement de délégation de pouvoirs aux arrondissements par le conseil municipal, le conseil d'arrondissement peut autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale en vigueur sur son territoire lorsque le projet comprend la construction d'au moins trois logements et que le taux d'inoccupation des logements est inférieur à 3 %.

Le projet tel que présenté est conforme au Plan d'urbanisme en viqueur et aux orientations du premier projet de PUM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) (02-002-44); Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044)

DESCRIPTION

Description du projet

Il est proposé de démolir le bâtiment commercial vacant situé au 11 709 boulevard Gouin, sur le lot 1 171 290 et de construire un bâtiment résidentiel multifamilial de six (6) étages.

Plus précisément, le projet prévoit la construction de 72 logements dont plus de 45% sont des logements de deux (2) chambres et plus. Le tout occupant une superficie de plancher totale de 6 035 m², soit un coefficient d'occupation du sol (COS) de 2.8. Le coefficient d'emprise au sol (CES) est quant à lui établi à 47%. Ce pourcentage permet le verdissement du site sur une portion significative. Il est à noter que présentement le site est pratiquement complètement minéralisé.

Implantation et description du milieu

Situé à l'angle des boulevards Gouin et des Sources, le site d'implantation est stratégiquement positionné à proximité de plusieurs commerces de proximité et d'alimentation, d'une école secondaire et à moins de 1 km de la gare du REM Pierrefonds-Roxboro. Le site est également desservi par les circuits d'autobus 68-208-209-213-382-407-468.

Le cadre bâti environnant est composé d'immeubles commerciaux d'un ou deux étages, d'immeubles d'habitation de 3 étages et de maisons unifamiliales isolées et jumelées d'un ou deux étages.

<u>Démolition</u>

Une autorisation donnée en vertu de l'article 93, du projet de loi 31 peut comprendre l'autorisation, malgré toute disposition d'un règlement municipal relatif à la démolition d'immeubles, de démolir un immeuble compris dans le site d'implantation, à l'exclusion d'un immeuble qui comprend un logement ou d'un immeuble patrimonial au sens de l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Construit en 1951, le bâtiment existant a jadis été occupé par un restaurant mais est actuellement vacant. Construit en béton, brique et aluminium, il comprend deux étages hors sol et un sous-sol. La réutilisation de ce bâtiment serait très difficilement envisageable et entraverait la possibilité de redévelopper le site à son plein potentiel.

Il est proposé de démolir complètement le bâtiment existant.

Bâtiment

Le bâtiment sera implanté conformément au plan projet d'implantation produit par Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre et la construction sera réalisée selon les plans d'architecture produits par la firme Geiger Huot, architectes.

Le rez-de-chaussée sera occupé par 9 unités de logement, un bureau destiné à la gestion de l'immeuble et un gym. Les 2e, 3e et 4e étages seront occupés par 13 unités de logement chacun tandis que les 5e et 6e étages seront occupés par 12 unités de logement chacun. Le projet compte donc 38 unités d'une chambre, 27 unités de deux chambres et 7 unités de trois chambres. Un toit vert ainsi qu'une terrasse commune seront aménagés au toit.

Les plans et rendus visuels témoignent de la qualité architecturale du projet et mettent en lumière tout le travail qui a été réalisé afin que les objectifs d'intégration soient atteints, le tout afin de proposer un projet résidentiel à la facture soignée.

Stationnement

L'aire de stationnement sera aménagée complètement à l'intérieur du bâtiment, sur deux niveaux de sous-sol. Il y aura une case de stationnement par unité de logement, sans qu'aucune ne soit aménagée en tandem. Au moins 50% des cases seront pré-cablées pour permettre l'installation de bornes de recharge électrique.

Gestion des matières résiduelles

L'entreposage des matières résiduelles sera effectué dans un local conçu à cette fin, situé à l'intérieur du bâtiment principal. Une dalle de propreté sera également aménagée à l'extérieur afin d'accueillir le dépôt des matières résiduelles les jours des collectes.

Ces mêmes jours de collectes, les bacs devront être déposés à l'intérieur du périmètre dédié à cet effet en maintenant libre tout espace devant assurer la visibilité et l'accès à l'aire de stationnement intérieure.

Aménagement paysager

Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, un plan d'aménagement paysager signé par un architecte paysagiste doit être soumis et approuvé par la Direction – Développement du territoire et études techniques.

Analyse règlementaire

Selon le Schéma d'aménagement et développement:

• Affectation du sol : Dominante résidentielle

• Densité: 60 logements à l'hectare brut

Le projet respecte l'affectation du sol et la densité prévue au SAD.

Selon le Plan d'urbanisme (en vigueur)

• Affectation du sol : secteur mixte

• Densité: 8 étages maximum

Le projet respecte l'affectation du sol et la densité prévue au PU.

Selon le Plan d'urbanisme et mobilité (en voie d'adoption)

Affectation du sol : Mixte (diversité d'activités urbaines, milieu de vie complet)

• Densité: 80 logements à l'hectare net

• Niveau d'intensification : intermédiaire

Le projet répond à plusieurs objectifs du PUM, notamment en matière d'intensification urbaine, de capacité d'accueil du lieu, de design et de qualité architecturale.

Règlement de zonage CA29-0040

Le projet déroge aux articles suivants et autorise les dérogations suivantes:

1- Article 57, usages autorisés et prohibés par zone; Grille des spécifications C-6-371 : usage habitation multifamilial (h3)

2- Nombre d'étages : maximum 6 étages

3- Marge avant: minimum 7,5 mètres

4- Marge arrière: minimum 3 mètres

5- Marge latérale : minimum 3 mètres

6- Coefficient d'occupation du sol (COS): maximum 2,8

7- Coefficient d'emprise au sol (CES): maximum 0,5

- 8- Article 138, saillies du bâtiment principal autorisées dans une cour pour un usage principal du groupe « Habitation (h) », un balcon doit être à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de terrain : distance minimale d'un (1) mètre d'une ligne de terrain.
- 9- Article 184, un accès au terrain ou une allée d'accès doit être situé à plus de 1 m d'une ligne latérale. Cette bande de 1 m doit être gazonnée ou autrement aménagée à l'aide de végétaux : végétalisation non requise.
- 10- Article 262, tous les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie « Habitation » doivent être recouverts à une proportion minimale de 80 % de maçonnerie: aucune proportion minimale.

Règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Le projet ayant été analysé par le comité d'architecture et le comité consultatif d'urbanisme, il est proposé de ne pas assujettir le projet à ce règlement.

Frais de parcs

Une contribution financière devra être acquittée puisqu'il s'agit d'un projet de redéveloppement.

Contribution dans le cadre du Règlement pour un Métropole mixte (RMM)

Le projet de 72 unités de logement est assujetti au RMM et devra faire l'objet d'une entente avec le service de l'Habitation avant l'émission du permis de construction.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion tenue en visioconférence le mercredi 5 février 2025

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande d'utilisation du pouvoir d'exception en urbanisme; art. 93 (PL31) : loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024 c. 2) visant la construction d'un bâtiment multifamilial (H3) de 6 étages comprenant 72 logements.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par une réponse à aux priorités 7 - Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalaise en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable et 19 - Offrir à l'ensemble des montréalaises et des montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins puisque la construction d'un nouvel immeuble à l'architecture soignée, dans un secteur stratégique, à proximité d'une école, de commerces et d'une gare du REM, comptant 72 unités d'habitation contribuera à répondre aux besoins en logements de plusieurs familles et autres types de ménages.

Ce dossier ne s'applique pas, aux engagements en changements climatiques et aux

engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation du CCU : 5 février 2025; Adoption du projet de résolution : 7 avril 2025;

Avis public d'assemblée publique : minimum 7 jours avant l'assemblée publique;

Tenue de l'assemblée publique : 5 mai 2025;

Adoption de la résolution : 5 mai 2025;

Certificat de conformité - Entrée en vigueur : à déterminer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant	et sens	de l'	interv	ention
-------------	---------	-------	--------	--------

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD Conseillère en aménagement **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-19

Stephane QUESNEL chef(fe) de division - urbanisme, permis et

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1255453002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du

développement du territoire et études techniques , Division de

l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Refuser, selon le règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale numéro CA29 0042, le projet de lotissement visant le remplacement du lot 1 368 032 par les lots 6 599 582 et 6 599 583, situé au 1160, chemin de la Rive-Boisée.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de lotissement (3003520143) a été déposée à la Division – Urbanisme, permis et inspection pour le remplacement du lot 1 368 032 par les lots 6 599 582 et 6 599 583 situé au 1160 chemin de la Rive-Boisée. Par cette demande, le requérant souhaite subdiviser le lot construit existant afin de créer un second lot constructible en cour avant.

Les travaux sont assujettis aux dispositions du règlement de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro CA29 0042 (PIIA), Chapitre 3: Objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles de deux logements et moins, à l'ajout d'un étage et à l'agrandissement d'une construction résidentielle existante de deux logements et moins et au Chapitre 5 : Terrains riverains.

En vertu de l'article 16 du même règlement, et en vertu de l'article 20 du règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, les travaux proposés doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet de remplacement vise à subdiviser un lot d'une superficie de 3434,6 m² pour en soustraire une partie de 451,3 m² afin de créer un second lot constructible. Cette subdivision est proposée afin d'y implanter un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, le tout, tel que montré au plan cadastral parcellaire daté du 11 mars 2024, dossier i13707, minute 5506 et au plan projet de lotissement daté du 27 septembre 2023, dossier i13707, minute 5239, tous deux préparés par Étienne Côté, arpenteur-géomètre.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence, le mercredi 9 avril à

17h30

Considérant que le projet de subdivision du lot 1 368 032 a pour fins l'implantation d'un nouveau bâtiment résidentiel;

Considérant que les projets de lotissement et de construction de nouveaux bâtiments résidentiels sont assujettis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Considérant que le lot 1 368 032 est situé dans une zone spécifique du Règlement CA29 0042, soit les « Terrains riverains »;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du lot 1 368 032 par les lots 6 599 582 et 6 599 583, puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

Section 1 du chapitre 3 « Lotissement et opération cadastrale » :

Le lotissement proposé ne permettrait pas de préserver les caractéristiques parcellaires dominantes du milieu d'insertion puisque la forme et les dimensions des lots d'origine ne seraient pas respectées. Plus précisément, le morcellement d'un lot aux fins d'une nouvelle construction devrait être évité.

Section 3 du chapitre 3 « Implantation et intégration urbaine » :

Le lotissement proposé ne permettrait pas l'implantation et l'insertion d'une nouvelle construction en compatibilité avec le cadre bâti du secteur environnant puisque la marge avant proposée ne pourrait pas respecter la marge avant moyenne des bâtiments adjacents et la largeur du bâtiment ne pourrait pas être similaire à la largeur des bâtiments adjacents;

Section 7 du chapitre 5 « Terrains riverains » :

Le lotissement proposé et l'implantation d'un bâtiment ne permettrait pas de maintenir une percée visuelle de la voie publique vers un plan d'eau.

Refusée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION			
Intervenant et sens de l'intervention			
Autre intervenant et sens de l'intervention	on		
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-04-14	
Julie RICHARD Conseillère en aménagement	Stephane QUESNEL chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)		

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1253050004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Direction du

développement du territoire et études techniques, Division de

l'ingénierie et des infrastructures

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

droits et

responsabilités:

Projet:

Objet: Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité

routière du 27 février 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 27 février 2025. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTSADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-04-09
Denise BLANCHARD adjointe à la direction	Stefan KOPCZYNSK chef(fe) de division infrastructures (arr.	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1253903001

Unité administrative

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux

publics, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser la fermeture et l'interdiction de stationnement de la rue

René-Émard dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage prévue le 24 mai 2025 pour garantir la sécurité des participants.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la journée du jardinage prévue le 24 mai 2025, la Direction des travaux publics utilisera comme emplacement le stationnement des Travaux publics dont l'entrée est située sur le boulevard René-Émard entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds. Étant donné la grande affluence des citoyens lors de cette activité, pour assurer une circulation fluide des véhicules (file d'attente), il est recommandé de fermer à la circulation la rue René-Émard entre les boulevards Gouin Ouest et de Pierrefonds. Les permis nécessaires seront obtenus pour la tenue de l'activité. Les services de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal participeront conjointement à l'élaboration logistique de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 290121 - Autoriser la fermeture et l'interdiction de stationnement de la rue René-Émard dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage prévue le 25 mai 2024 pour garantir la sécurité des participants (GDD 1243903002).

DESCRIPTION

La Direction des travaux publics dépose une demande afin d'autoriser la fermeture de la rue René-Émard nécessaire au bon déroulement de l'événement et à la sécurité des participants.

JUSTIFICATION

Cette fermeture assurera une meilleure fluidité des piétons et voitures et par le fait même la sécurité des citoyens et du personnel en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas. Voir le document joint aux présentes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement qui se déroulera le 24 mai débute à 9 h et se termine à midi. La rue René-Émard sera fermée et sans circulation à partir de 6 h le jour de l'événement jusqu'à 14 h. RUE FERMÉE ET STATIONNEMENT INTERDIT

• Rue René-Émard entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds .

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. La signalisation et les détours seront mis en place aux intersections nécessaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les responsables de cette activité feront la promotion de leurs événements de multiples façons : réseaux sociaux, quotidiens, journaux de quartier, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande de permis.

Mise à jour du plan de site incluant la fermeture de rue.

Communication auprès de la SPVM pour prévoir des effectifs.

Communication auprès de la STM pour prévoir le changement d'arrêts d'autobus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-05-02

Stéphane BEAUDOIN Directeur des travaux publics Arrondissement.

Pierrefonds-Roxboro



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

IDENTIFICATION Dossier #:1255453004

Unité administrative

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Direction du responsable:

développement du territoire et études techniques, Division de

l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité

consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 avril 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 avril 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12). Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procèsverbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	ו	
Parties prenantes		
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-04-15
Julie RICHARD Conseillère en aménagement	Stephane QUESNEL chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION